



société
HIPPIQUE
FRANÇAISE

SAUT D'OBSTACLES



RÈGLEMENT

épreuves jeunes chevaux

Rectificatifs applicables au 1er janvier 2026

Rectificatifs applicables au 26 mars 2026

Rectificatifs applicables au 7 avril 2026

Rectificatifs applicables au 4 juin 2026

Société Hippique Française
261 rue de Paris
93100 Montreuil
www.shf.eu

Secrétariat technique
01.53.59.31.31
contact@shf.eu



Table des matières

1	Conditions d'organisation	5
1.1	Terrain(s) et équipements	5
1.1.1	Pistes.....	5
1.1.2	Matériel	5
1.2	Officiels de compétition	5
1.2.1	Niveau requis.....	5
1.2.2	Éthique et déontologie	6
1.3	Autres référents	7
1.3.1	Représentant des cavaliers.....	7
1.3.2	Vétérinaires et maréchal ferrant.....	7
1.3.3	Secours	7
2	Epreuves.....	7
2.1	Liste des épreuves de la discipline	7
2.1.1	Circuit Formation.....	7
2.1.2	Circuit Cycle Classique	8
2.1.3	Circuit Cycle Libre	8
2.2	Barèmes d'épreuve	9
2.3	Conditions de rattrapages et/ou de changement d'épreuve.....	9
2.3.1	Généralités	9
2.3.2	Rattrapage d'engagement sur les épreuves régionales	9
2.3.3	Changement d'épreuve sur les concours régionaux	9
3	Conditions de participation	10
3.1	Participation des Jeunes Chevaux	10
3.1.1	Conditions d'accès.....	10
3.1.2	Épreuves autorisées	13
3.2	Participation des cavaliers.....	15
3.2.1	Conditions d'accès et participation	15
3.2.2	Conditions de modification	15
3.2.3	Tenue et protection.....	16
3.3	Harnachement, embouchures et aides du cavalier.....	16
3.3.1	Embouchures.....	16
3.3.2	Muserolles	19
3.3.3	Enrênements	20



3.3.4	Protections	22
3.3.5	Masques et Bonnets	23
3.3.6	Éperons, cravaches et stick	23
4	Déroulement	24
4.1	Particularités du jugement des épreuves d'élevage	24
4.2	Ordre de passage et gestion du paddock.....	25
4.3	Épreuves régionales	26
4.3.1	Épreuves régionales Cycle Classique	26
4.3.1	Épreuves régionales de Formation.....	26
4.3.2	Épreuves régionales du Cycle libre.....	27
5	Finales Nationales.....	29
5.1	Cycle Classique 4 ans	29
5.1.1	Conditions de qualification.....	29
5.1.2	Sélection	31
5.1.3	Déroulement	31
5.1.4	Pénalité et classement	32
5.2	Cycle Classique 5 ans	34
5.2.1	Conditions de qualification.....	34
5.2.2	Sélection	36
5.2.3	Déroulement	36
5.2.4	Pénalité et classement	38
5.3	Cycle Classique 6 ans	40
5.3.1	Conditions de qualification.....	40
5.3.2	Sélection	42
5.3.3	Déroulement	42
5.3.4	Pénalité et classement	44
5.4	Cycle libre 1 ^{ère} année	46
5.4.1	Conditions de qualification.....	46
5.4.2	Déroulement	47
5.4.3	Pénalité et classement	48
5.5	Cycle libre 2 ^{ème} année.....	49
5.5.1	Conditions de qualification.....	49
5.5.2	Déroulement	50
5.5.3	Pénalité et classement	51



5.6	Cycle libre 3 ^{ème} année.....	51
5.6.1	Conditions de qualification.....	51
5.6.2	Déroulement	52
5.6.3	Pénalité et classement	53
6	Normes techniques	54
6.1	Parcours.....	54
6.1.1	Cotes.....	54
6.1.2	Partage de la saison de concours	57
6.1.3	Tracé – Foulées.....	57
6.2	Matériel	57
6.3	Conditions et recommandations techniques	58



Préambule :

Les épreuves de Saut d'Obstacles sont réparties en trois types d'épreuves différents pour jeunes chevaux de 4, 5 et 6 ans :

- Epreuves Formation ;
- Le Cycle Classique ;
- Le Cycle Libre.

Ils ont pour objet de distinguer les jeunes chevaux les plus aptes à cette discipline.

1 CONDITIONS D'ORGANISATION

Les conditions d'organisation et de gestion sont spécifiées au règlement général de la SHF et dans le cahier des charges organisateur de la discipline.

Sauf dérogation de la SHF, les épreuves de Cycle Libre sont organisées le samedi et le dimanche et/ou jours fériés.

1.1 Terrain(s) et équipements

1.1.1 Pistes

Les terrains de détente et de compétition doivent répondre aux conditions suivantes :

- Piste en herbe (100x50) ou sable (80x50) minimum ;
- Paddock 60x40 minimum ;
- Des moyens d'entretien des terrains adaptés (barre-rouleau-lames).

Une double chicane est autorisée pour l'ouverture/fermeture de piste.

1.1.2 Matériel

Les obstacles pour jeunes chevaux doivent inciter au respect. Le parc doit respecter les normes indiquées au point 6 de ce règlement.

1.2 Officiels de compétition

1.2.1 Niveau requis

1.2.1.1 Epreuves régionales de Cycle Classique

Le jury des épreuves du Cycle Classique comprend :



- un président de jury de niveau minimum National et à jour de la formation SHF,
- un assesseur de niveau minimum National ou habilité par la S.H.F. Le deuxième assesseur (obligatoire si plus de 200 engagés par jour) doit être de niveau minimum Candidat National,
- Un chronométrateur (conditions précisées au cahier des charges).

Le chef de piste doit être habilité Cycle Classique SHF.

Le commissaire au paddock doit être de niveau minimum National et à jour de la formation SHF.

1.2.1.2 Epreuves régionales Formation

Le jury des épreuves de Formation comprend :

- un président de jury de niveau minimum National.

Le chef de piste doit être habilité Cycle Classique SHF.

Le commissaire au paddock doit être de niveau minimum National.

1.2.1.3 Epreuves régionales de Cycle Libre

Le jury des épreuves du Cycle Libre comprend :

- un président de jury de niveau minimum National ;
- un ou plusieurs assesseurs de niveau minimum Candidat National ;
- un chronométrateur (conditions précisées au cahier des charges).

Le commissaire au paddock doit être de niveau minimum National.

Tous les chefs de piste agréés Cycle Classique ou au minimum de niveau National Élite sont obligatoirement agréés Cycle Libre.

1.2.2 Éthique et déontologie

Les officiels de compétition officiant dans les épreuves SHF représentent la Société Hippique Française sur les terrains de concours. A ce titre, ils sont vecteurs de l'image de la SHF.

Ils s'engagent à respecter le présent règlement, ainsi que le règlement général de la SHF. Par ailleurs, les officiels SHF ont un devoir de réserve et de retenue en public concernant la SHF, ses concours et son règlement. La SHF est à l'écoute des officiels concernant des points de désaccord éventuels portés à son attention.



1.3 Autres référents

1.3.1 Représentant des cavaliers

Sur chaque concours CSO comportant des épreuves de Cycle Classique, le Président du jury, nomme un représentant des cavaliers parmi la liste des représentants des cavaliers par régions détaillée sur le site www.shf.eu. Ce représentant a pour mission d'agir comme intermédiaire entre les concurrents et les officiels pour toute affaire directement liée à l'organisation et au déroulement du concours. Le nom du cavalier doit être affiché sur le tableau d'affichage.

1.3.2 Vétérinaires et maréchal ferrant

Le cahier des charges organisateur détermine les conditions d'intervention du service vétérinaire et maréchal-ferrant.

1.3.3 Secours

Les prescriptions relatives aux services de secours sont indiquées au règlement général des épreuves d'élevage, au point 2.1.5.

2 EPREUVES

2.1 Liste des épreuves de la discipline

2.1.1 Circuit Formation

Le circuit Formation est constitué de cinq niveaux d'épreuve :

- Formation 90-95cm : épreuve ouverte aux chevaux/poneys de 4, 5 & 6 ans ;
- Formation 1 : épreuve ouverte aux chevaux/poneys de 4, 5 & 6 ans ;
- Formation 2 : épreuve ouverte aux chevaux/poneys de 4, 5 et 6 ans ;
- Formation 3 : épreuve ouverte aux chevaux/poneys de 5 et 6 ans ;
- Formation 4 : épreuve ouverte aux chevaux/poneys de 6 ans.

Les performances **et les engagements** du circuit Formation ne sont pas publics sur FFECompét (uniquement visibles par l'engageur).



2.1.2 Circuit Cycle Classique

2.1.2.1 Epreuves SHF

Pour chaque génération de jeunes chevaux de 4, 5 et 6 ans, le Cycle Classique comporte :

- des épreuves régionales ;
- une finale nationale.

Le circuit Cycle Classique s'organise par catégorie d'âge :

- 4 ans ;
- 5 ans ;
- 6 ans.

Sur les épreuves régionales 4 ans, 5 ans et 6 ans et les épreuves Finales Nationales, les chevaux quelle que soit leur race concourent dans des épreuves communes.

2.1.2.2 Épreuves Jeunes Chevaux organisées lors de CSI en France

2.1.2.2.1 Chevaux de 5 ans

Ces épreuves ne sont pas qualificatives pour accéder à la finale nationale mais sont comptabilisées dans les quotas de tours maximum avant finale.

2.1.2.2.2 Chevaux de 6 ans

Lors des CSI en France seules les épreuves de type Grand Prix avec barrage, uniquement la phase 1 avant barrage, sont qualificatives pour la finale nationale – ces épreuves sont comptabilisées dans les quotas maximums d'épreuves Cycle Classique Qualification. Le détail est disponible dans le point 5- Finales Nationales de ce règlement.

Les autres épreuves FEI rentrent dans les quotas totaux de tours.

2.1.3 Circuit Cycle Libre

Le Cycle Libre se déroule sur trois niveaux d'épreuve :

- le Cycle libre 1 - 0.95m pour chevaux de 4, 5 & 6 ans ;
- le Cycle libre 2 - 1.05m pour chevaux de 5 et 6 ans ;
- le Cycle libre 3 - 1.15m pour chevaux de 6 ans.

Une Finale Régionale par catégorie d'âge peut être organisée dans les régions.



2.2 Barèmes d'épreuve

Dans les concours pour jeunes chevaux, chaque épreuve de saut d'obstacles est jugée selon le barème F.F.E. indiqué au paragraphe correspondant :

- barème A sans chronomètre sans barrage ;
- barème A au chronomètre ;
- barème A au chronomètre avec barrage au chronomètre ;

Les épreuves de formation sont toutes proposées au format WarmUp (100 à 120 secondes allouées par cavalier sur la piste – temps communiqué par l'organisateur).

2.3 Conditions de rattrapages et/ou de changement d'épreuve

2.3.1 Généralités

Les rattrapages et changements d'épreuve sont possible jusqu'à la veille 19h de l'épreuve à courir exclusivement sur FFECOMPET.

Les conditions financières sont fixées dans la note financière disponible sur www.shf.eu.

2.3.2 Rattrapage d'engagement sur les épreuves régionales

Les engagements terrain sont interdits. Seuls les rattrapages d'engagement sont possibles, sur FFECOMPET avant 19h la veille de l'épreuve à courir et dans la limite des quotas admis (300 chevaux par piste, par jour).

2.3.3 Changement d'épreuve sur les concours régionaux

2.3.3.1 Vers un niveau inférieur

La possibilité est offerte au cavalier de faire partir dans une épreuve de niveau inférieur un cheval initialement engagé dans une épreuve sans que cela n'entraîne aucune modification sur les droits d'engagement qui restent acquis. Ce changement s'effectue sur FFECOMPETT avant 19h la veille de l'épreuve à courir et dans la limite des quotas admis (300 chevaux par piste, par jour).

2.3.3.2 Vers un niveau supérieur

Un cheval initialement engagé dans une épreuve de Formation peut s'engager dans une épreuve de Formation supérieure ou dans une épreuve de Cycle Classique. Ce changement s'effectue sur FFECOMPETT avant 19h la veille de l'épreuve à courir et dans la limite des quotas admis (300 chevaux par piste, par jour). Les conditions financières associées à ces changements sont précisées dans la note financière disponible sur www.shf.eu.



3 CONDITIONS DE PARTICIPATION

3.1 Participation des Jeunes Chevaux

3.1.1 Conditions d'accès

3.1.1.1 Cycle Classique

Un droit de participation (défini à l'article 3.1 du règlement général) peut être demandé pour pouvoir engager un équidé en épreuve Cycle Classique.

3.1.1.1.1 Épreuves régionales Cycle Classique 4 ans

Pour participer aux épreuves régionales de CSO Cycle Classique 4 ans, un jeune cheval de 4 ans doit :

- répondre aux conditions définies à l'article 3.1 du Règlement Général (jeunes chevaux autorisés).
- n'avoir pas pris part, dans l'année, à plus de 2 épreuves FFE.

Le nombre de participation est limité à la fois par concours et par jour, voir article 3.2 du Règlement Général. Un quota par saison est également à respecter pour permettre la qualification à la finale.

3.1.1.1.2 Épreuves régionales Cycle Classique 5 ans

Pour participer aux épreuves régionales de CSO Cycle Classique 5 ans, un jeune cheval de 5 ans doit :

- répondre aux conditions définies à l'article 3.1 du Règlement Général (jeunes chevaux autorisés).

Le nombre de participation est limité à la fois par concours et par jour, voir article 3.2 du Règlement Général.

3.1.1.1.3 Épreuves régionales Cycle Classique 6 ans

Pour participer aux épreuves régionales de CSO Cycle Classique 6 ans, un jeune cheval de 6 ans doit :

- répondre aux conditions définies à l'article 3.1 du Règlement Général (jeunes chevaux autorisés).

Le nombre de participation est limité à la fois par concours et par jour, voir article 3.2 du Règlement Général.



3.1.1.2 Formation

Pour participer aux épreuves régionales de CSO Formation, un jeune cheval doit répondre aux conditions définies à l'article 3.1 du Règlement Général (jeunes chevaux autorisés).

	Formation 90-95 cm	Formation 1	Formation 2	Formation 3	Formation 4
4 ans	Oui				
5 ans	Oui				
6 ans	Oui				
Qualificatif pour finales Cycle Classique	Non				
Qualificatif pour finales Cycle Libre et jeunes poneys	Non				
Limitation par jour et par concours	Le nombre de participation est limité à la fois par concours et par jour, voir article 3.2 du règlement général				

3.1.1.3 Cycle Libre

3.1.1.3.1 Épreuves régionales de Cycle Libre

Un cheval de 4, 5 ou 6 ans peut alterner les circuits cycle libre, cycle classique, formation et les épreuves fédérales dans la limite des quotas d'épreuves autorisées avant la finale nationale.

Le nombre de participation est limité à la fois par concours et par jour, voir article 3.2 du Règlement Général.

Les gains des épreuves fédérales ou du Cycle Classique ne sont pas pris en compte pour la finale de Cycle Libre.

	4 ans	5 ans	6 ans
Cycle Libre 1	Oui	Oui	Oui
Cycle Libre 2		Oui	Oui
Cycle Libre 3			Oui

Un cheval de 5 ans quel que soit son année de compétition, peut alterner dans l'année des épreuves de CL1 et des épreuves de CL2.



Un cheval de 6 ans quel que soit son année de compétition, peut alterner dans l'année des épreuves de CL1 et des épreuves de CL2 et es épreuves de CL3.

3.1.1.3.2 Finales Régionales de Cycle Libre

Les critères de participation sont les mêmes que ceux des épreuves régionales.

Un cheval ne peut participer qu'à une seule Finale régionale. Un cheval qui participe à une finale régionale devra concourir dans le même niveau d'épreuve à la finale nationale.

La participation à une Finale régionale n'est pas obligatoire, mais elle donne lieu à des points de bonifications lors de la finale.

L'année de compétition est déterminée de la façon suivante :

- sur une année civile ;
- dans la discipline concernée ;
- toutes épreuves confondues : SHF, FFE, FEI.

Exemple : un cheval de 5 ans qui a participé dans son année de 4 ans à une épreuve fédérale de CSO, devra obligatoirement concourir dans une épreuve dite « deuxième année ».

Un cheval pourra être surclassé dans sa classe d'âge.

Exemple : un cheval de 5 dans sa première année de compétition pourra participer aux épreuves ouvertes aux chevaux dans leur deuxième année de compétition.

	4 ans	5 ans	6 ans
Finale R. Cycle Libre 1/4	Oui		
Finale R. Cycle Libre 1/5		Oui, si 1 ^{ère} année de compétition	
Finale R. Cycle Libre 2/5		1 ^{ère} ou 2 ^{ème} année de compétition	
Finale R. Cycle Libre 2/6			1 ^{ère} ou 2 ^{ème} année de compétition
Finale R. Cycle Libre 3			1 ^{ère} , 2 ^{ème} ou 3 ^{ème} année de compétition



3.1.2 Épreuves autorisées

3.1.2.1 Alternance CC/CL

3.1.2.1.1 Cycle Classique

Au cours de l'année, les chevaux de 4, 5 et 6 ans peuvent alterner des épreuves du Cycle Libre, du Cycle Classique, Formation et des épreuves fédérales.

4 ans	Cycle Libre et Cycle Classique et Formation et 2 épreuves fédérales
5 ans	Cycle Libre et Cycle Classique et Formation et épreuves fédérales
6 ans	

3.1.2.1.2 Cycle Libre

Au cours de l'année, les chevaux de 4, 5 et 6 ans peuvent alterner des épreuves du Cycle Libre, du Cycle Classique, Formation et des épreuves fédérales.

4 ans	Cycle Libre et Cycle Classique et Formation et épreuves fédérales
5 ans	
6 ans	

3.1.2.2 Nombre d'épreuves/tours autorisés

3.1.2.2.1 Nombre d'épreuves autorisées par jour

Un jeune cheval ne peut pas disputer plus d'un parcours par épreuve. Le nombre d'épreuves autorisées par jour est précisé au point 3.2.3 du règlement général.



3.1.2.2.2 Nombre d'épreuves autorisées par concours

En sus des restrictions par jour, le nombre d'épreuves est limité par concours en **Cycle Classique** :

Chevaux de 4 ans :

Limitation par concours de 2 jours :			
	J1	J2	
2 épreuves Cycle Classique	CC	CC	
2 épreuves Formation	F	F	
	F+F	/	
	/	F+F	

Chevaux de 5 et 6 ans :

Limitation par concours de 2 jours :			
	J1	J2	
2 épreuves Cycle Classique	CC	CC	
3 épreuves Formation	F+F	F	
2 épreuves Formation + 1 épreuve Cycle Classique	F+F	CC	
Limitation par concours de 3 jours et plus :			
	J1	J2	J3
2 épreuves Cycle Classique	Q	Q	/
3 épreuves Formation	F+F	F	/
	F	F	F
2 épreuves Formation + 1 épreuve Cycle Classique	F	F	Q
1 épreuve Formation + 2 épreuves Cycle Classique	F	Q	Q



3.1.2.2.3 Nombre d'épreuves autorisées par an

La qualification à la finale est conditionnée par des quotas de tours, entre le 1^{er} janvier de l'année et la veille des épreuves de la finale.

Ces quotas sont détaillés au point 5 (Finales Nationales) de ce règlement.

3.2 Participation des cavaliers

3.2.1 Conditions d'accès et participation

3.2.1.1 Adhésion SHF

L'adhésion du cavalier à la SHF pour l'année en cours est obligatoire ou facultative en fonction du circuit. Le détail est disponible à l'article 4.1 du règlement général des épreuves d'élevage.

3.2.1.2 Niveau de licence

Le détail du niveau minimum de licence requis pour participer aux épreuves de Cycle Classique, Formation et Cycle Libre est disponible à l'article 4.2.1 du règlement général.

3.2.1.3 Nombre de chevaux/poneys autorisés par cavalier et par épreuve

Le nombre maximum d'équidé autorisé dépend du circuit de compétition (classique, formation ou libre). Le détail est disponible à l'article 4.2.4 du règlement général.

3.2.1.4 Nombre de parcours effectués dans l'année

Pour participer à la finale de Cycle libre, un cavalier devra avoir effectué un maximum de 100 tours en CSO (SHF – y compris épreuves de formation, FFE, FEI) entre le 1^{er} janvier et jusqu'à la date clôture des engagements de la finale pour pouvoir participer à la finale Cycle Libre.

Un cavalier ayant couru la finale de CSO Cycle Libre ne pourra pas participer à la finale Cycle Classique 5 ans ou 6 ans.

3.2.2 Conditions de modification

Les changements de monte peuvent être autorisés en fonction du niveau de l'épreuve (régionale ou finale). Le détail est disponible à l'article 4.2.6 du règlement général.



3.2.3 Tenue et protection

Le port d'un gilet AIRBAG est fortement conseillé lors des épreuves de CSO de la SHF.

En épreuves régionales de saut d'obstacles pour jeunes chevaux/poneys, les tolérances suivantes sont admises par rapport au règlement F.F.E. :

- culotte beige ou gris clair ;
- chemise de couleur avec col blanc en cas de port de la veste ;
- chemise entièrement blanche en cas d'absence de la veste ;

Lors des finales (régionales et nationales) de saut d'obstacles, la tenue devra comporter les éléments suivants :

- culotte blanche ;
- chemise et cravate (col rond autorisé pour les femmes) ;
- chemise de couleur avec col blanc en cas de port de la veste ;
- chemise entièrement blanche en cas d'absence de la veste.

L'apposition d'un élément extérieur à une protection céphalique et notamment d'une caméra embarquée est autorisée, sur le casque ou toute partie du corps du cavalier ou du poney/cheval, sous la responsabilité du concurrent. Un officiel de compétition peut toutefois interdire un équipement jugé dangereux pour le concurrent ou son équidé.

3.3 Harnachement, embouchures et aides du cavalier

Si l'emploi d'embouchures, d'enrênements ou harnachements particuliers est autorisé par les articles qui suivent, il est rappelé que leur utilisation pourra être contrôlé et leur mauvaise utilisation sanctionnée par des personnes dûment habilitées.

3.3.1 Embouchures

Le mors est obligatoire. **Une paire de rênes doit être obligatoirement attachée au mors.**

Il est fortement conseillé d'utiliser pour les épreuves d'élevage un filet simple ou une bride complète sans martingale.

3.3.1.1 Cycle Classique et Formation

- Les mors peuvent être en métal, caoutchouc, résine, synthétique ou recouverts de cuir **ou de latex** ;
- Pour les mors en métal, seuls les canons arrondis et lisses sont autorisés ;
- Attacher la langue est interdit ;
- Le diamètre minimum du canon au niveau de la commissure des lèvres est de 1,4 cm ;
- Les embouchures autorisées doivent avoir **une branche inférieure ou égal à 15 cm** ;



- Les rondelles doivent être plates et lisses sur les deux faces, mobiles et dissociées du canon, des montants du filet et de la muserolle ;
- **Les protège-barres sont interdits** (cf schéma ci-dessous) ;



3.3.1.1.1 Cycle classique 6 ans et Formation 4

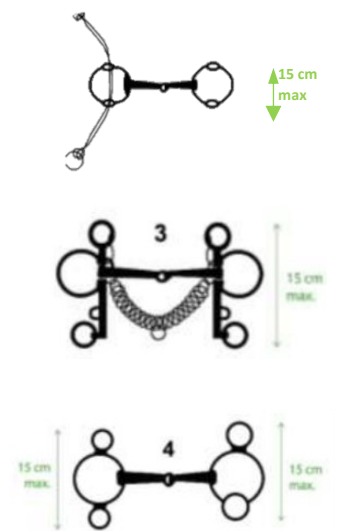
Les embouchures autorisées sont celles définies sur le règlement CSO FEI 2026.

3.3.1.1.2 Cycle classique 4 et 5 ans, Formations (hors Formation 4)

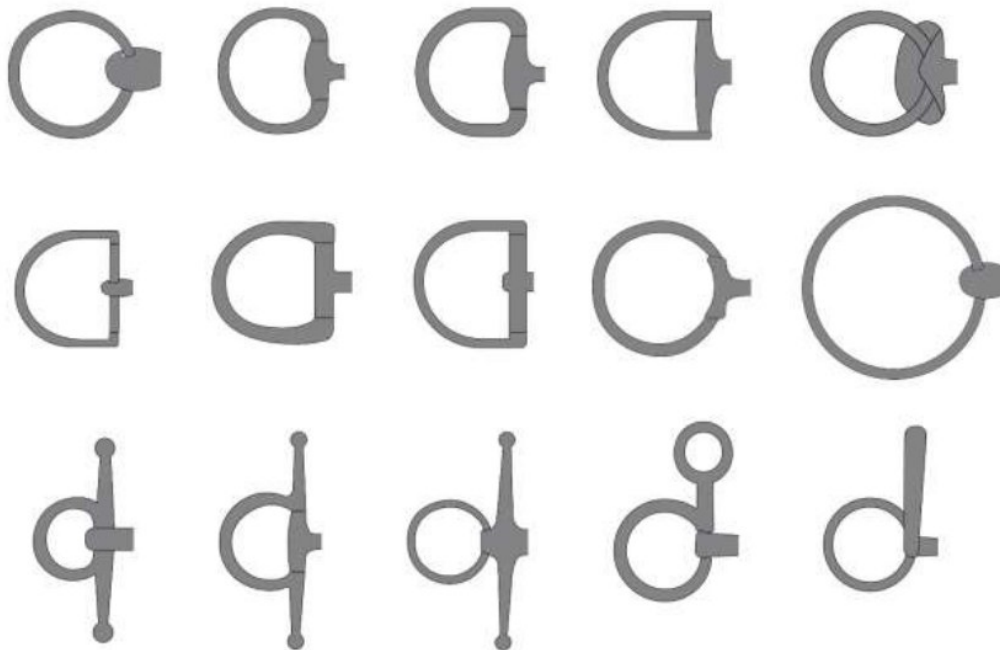
Les doubles brisures, passages de langue, canons droits sont autorisés sur toutes ces embouchures.

Type de mors autorisé :

- Mors à effet trio, avec ou sans ailettes
- Releveur autorisé uniquement avec 4 rênes ou des alliances sans anneau reliant l'anneau du canon à tout autre anneau du même côté et avec une seule paire de rênes fixée aux alliances. Anneaux de 15 cm maximum.
- Pelham autorisé uniquement avec 4 rênes ou des alliances sans anneau reliant l'anneau du canon à tout autre anneau du même côté et avec une seule paire de rênes fixée aux alliances. Branches de 15 cm maximum.
- Pessoa sans gourmette autorisé uniquement avec 4 rênes ou des alliances sans anneau reliant l'anneau du canon à tout autre anneau du même côté et avec une seule paire de rênes fixée aux alliances. Hauteur totale des 3 anneaux de 15 cm maximum.
- Mors à boules
- **Hackamore seul ou combiné avec un mors simple (anneaux et canons autorisés selon la liste ci-dessous)**
- Bride (détail des mors ci-dessous)



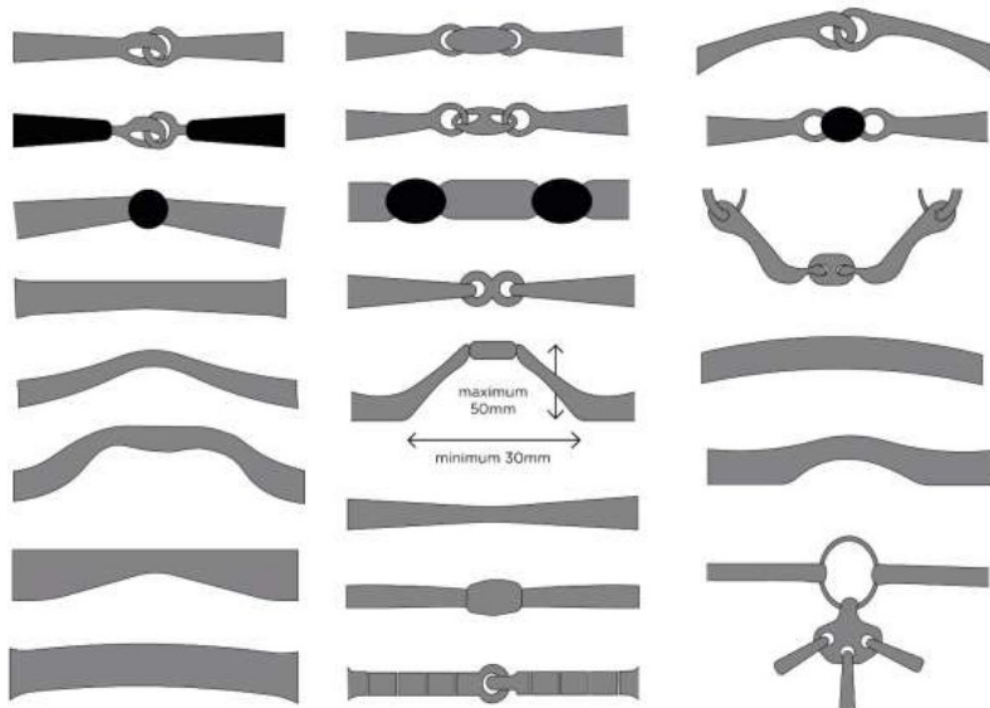
Liste des anneaux autorisés pour le filet simple :



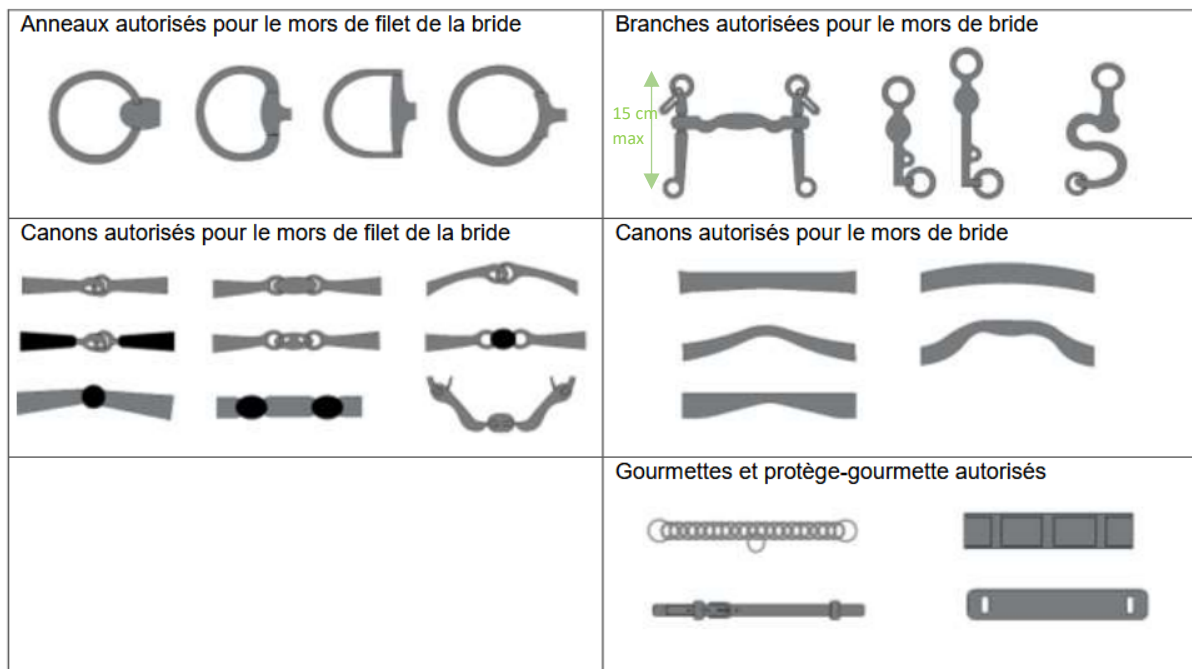
Liste des canons autorisés pour le filet simple :

Les doubles brisures, passages de langue, canons droits sont autorisés sur toutes ces embouchures. Toutes les parties du canon doivent être dans tous les cas être arrondies et lisses.

Les canons déportés sont autorisés s'ils restent combinés avec les embouchures autorisées.



Spécificités bride :



3.3.1.2 Cycle libre

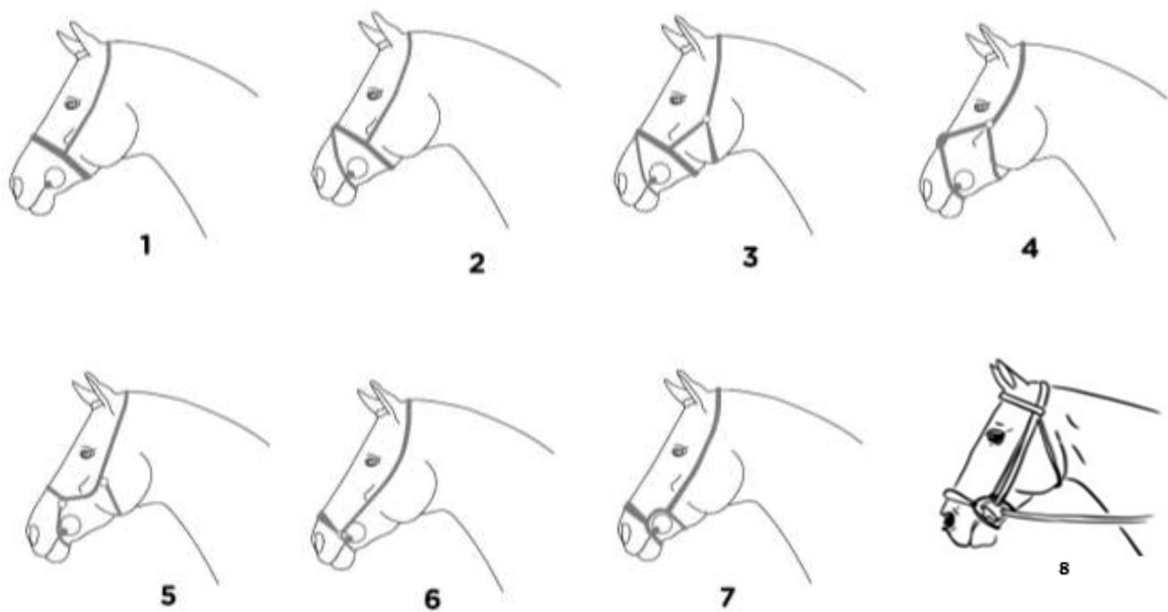
Pour toutes les classes d'épreuve du Cycle Libre, les autorisations des embouchures sont les mêmes que pour le cycle Classique pour les chevaux de 4 et 5 ans (et les formations hors Formation 4) à l'exception des hackamores, qui sont interdits.

3.3.2 Muserolles

La partie de la muserolle qui est au contact du chanfrein, doit avoir un profil plat. La muserolle en corde, torsadée ou non est interdite, quelle qu'en soit la matière. Avec la bride, seule la muserolle française est autorisée.

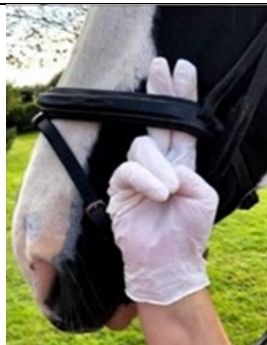
Les muserolles autorisées sont les suivantes :

1. Muserolle française
2. Muserolle combinée
3. Stotzem
4. Muserolle croisée sur le chanfrein
5. Micklem (sans clip relié au mors)
6. Muserolle allemande
7. Muserolle en Y (Uniquement autorisée pour le Cycle Classique et Formation)
8. **Muserolle Collegiate ComFITec**



Les muserolles (n°1, 2 et 3) doivent être positionnées entre 2 et 4 cm en dessous de l'apophyse zygomatique. La partie haute de la muserolle croisée (n°4) doit être placée entre 2 et 4 cm au-dessus de l'arête de l'apophyse zygomatique. Cette distance est nécessaire pour ne pas l'irriter.

La muserolle est ajustée sans serrer, c'est-à-dire permettant le passage de deux doigts sur le côté à hauteur de l'apophyse zygomatique du poney/cheval



Un serrage excessif est considéré comme un mauvais traitement et peut être éliminatoire. Un outil de contrôle agréé FEI peut être utilisé



3.3.3 Enrênements

Tout enrênement, fixe ou coulissant dans les anneaux du mors, type gogue, rênes Allemandes, Colbert ne sont pas autorisés pour sauter et interdits sur la piste de compétition sauf pour la remise des prix.

20

3.3.3.1 Martingales

La martingale à anneaux est autorisée avec collier et arrêtoir.

- Une seule martingale est autorisée par cheval
 - La martingale fixe est autorisée à la détente pour toutes les épreuves de CSO
 - Un seul arrêtoir de martingale par rêne est autorisé (point 1 du schéma). Il doit être positionné entre l'anneau de la martingale et le point d'attache de la rêne au mors ou à la bride.
- L'utilisation d'un arrêtoir au niveau du collier (point 2 du schéma) est recommandée.**



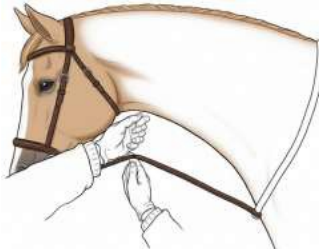
La martingale fixe n'est autorisée que dans les épreuves :

- Formation 90-95cm, Formation 1, Formation 2
- Cycle Classique 4 ans
- Cycle Libre 1ère année (CL1)

Et interdite dans toutes les autres épreuves.

Martingale fixe bien ajustée :

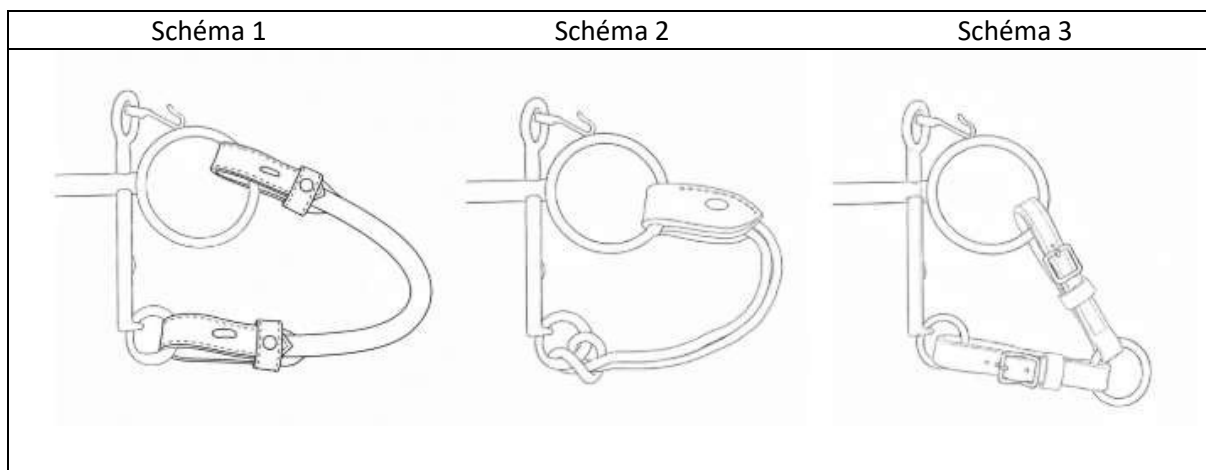
Lorsque le cheval à l'encolure normalement placée, la martingale doit être à la distance d'une main de l'auge.



3.3.3.2 Rênes auxiliaires et alliances

Au maximum deux paires de rênes peuvent être utilisées. Une paire de rêne doit être fixée directement à l'embouchure ou à son alliance. Elles ne peuvent coulisser au travers des anneaux sans être attachées à un point fixe de la bride.

Seules les alliances sans anneaux sont autorisées (schémas 1 et 2). Les alliances avec anneaux sont interdites (schémas 3).



3.3.4 Protections

Le poids des équipements sur un membre (antérieur ou postérieur si autorisé dans les conditions de dérogation précisées au point 3.3.4.1.2) ne doit pas excéder 500 gr (**pesée sortie de piste**), que ce soit sur la piste ou le terrain de détente.

3.3.4.1.1 Membres antérieurs

Le type des protections pour les membres antérieurs est libre.

3.3.4.1.2 Membres postérieurs

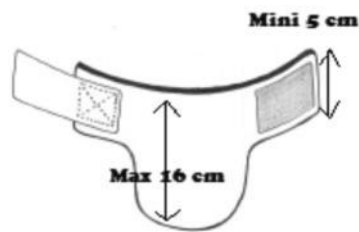
Dans le cadre des concours Cycle Classique CSO, Formation et Cycle Libre CSO (épreuves régionales et Finales), **aucune protection n'est autorisée sur les membres postérieurs** sur la piste comme sur les terrains de détente.

Une dérogation est accordée pour les concours se déroulant sur les terrains en herbe, sur les terrains d'exercice et sur les parcours, seuls les protège-boulets sont autorisés sur les membres postérieurs :

Dans ce cas, les protège-boulets devront respecter les indications suivantes :

- leur face interne n'excède pas 16 cm et la face externe mesure 5 cm minimum ;
- leur intérieur doit être lisse ;
- ils sont constitués d'une seule coque de protection ;
- la partie rigide de la protection est placée sur la face interne du boulet ;
- la seule fixation autorisée est de type velcro non élastique. Aucun crochet, boucle, clip, lanière de fermeture ou autre méthode de fixation n'est autorisé ;
- aucun élément additionnel ne peut être ajouté (les protège-boulets avec bavette caoutchouc sont autorisés).

Schéma de protège-boulet autorisé :



Remarque : la bande de fixation type velcro du protège-boulet ne doit pas être en contact avec le membre du cheval.

3.3.5 Masques et Bonnets

Les bonnets à œillères (bonnets de trotteur – voir photos ci-dessous) sont autorisés à la détente, sur le plat comme aux obstacles, mais interdits sur les pistes de compétition.



Les masques anti-mouches et anti UV, ainsi que les lunettes anti UV, sont autorisés à la détente, uniquement sur le plat, et interdits sur la piste de compétition.

3.3.6 Éperons, cravaches et stick

La taille maximum des éperons est de 4 cm.

La mesure des éperons se fait à partir de la botte ou bottine du cavalier.

Sur les pistes entraînement et de compétition, un seul éperon par botte est autorisé.

La cravache, d'une longueur de 75 cm, est autorisée au paddock comme sur la piste.

Le stick, d'une longueur de maximum 120cm, est uniquement autorisé au paddock pour le travail sur le plat.

4 DEROULEMENT

4.1 Particularités du jugement des épreuves d'élevage

Le jugement des épreuves d'élevage comporte des spécificités, à savoir :

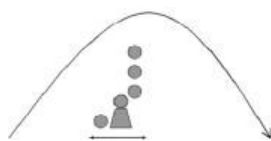
- élimination à la 3ème désobéissance ;
- élimination à la 1ère chute ;
- la pénalité pour dépassement du temps accordé est de 1 point par tranche de 4 secondes.
- la pénalité pour dépassement du temps accordé au barrage est de 1 point par seconde entamée.

Note : les points ci-dessus ne concernent pas les épreuves de Formation qui se courent au format Warm-Up.

Dans les cas non prévus ou non repris dans le règlement S.H.F., il convient de se référer au règlement de saut d'obstacles de la F.F.E en vigueur.

Dérogação du règlement de saut d'obstacles de la F.F.E.

- Un cavalier ayant chuté sans qu'il n'y ait chute du cheval, est autorisé à remonter et sauter un obstacle simple avant de quitter la piste, à moins que le président du jury ne s'y oppose s'il considère la chute suffisamment grave.
- Dans les concours régionaux, le Président du jury pourra autoriser les chevaux éliminés après trois refus à poursuivre leur parcours : pour les chevaux de 4, 5 et 6 ans dans les épreuves Cycle Libre 1ère année. Dans ce cas, au 4ème refus incluant les 3 refus éliminatoires, le cheval devra arrêter son parcours et sortir immédiatement du terrain.
- **En épreuve de Formation, un cheval peut être sorti du parcours dans le cas d'un comportement jugé dangereux ou si le comportement du cavalier est jugé en inadéquation avec le respect du bien-être animal.**
- En épreuve d'élevage, sur les obstacles dont la largeur est de moins de 60 cm et dont l'avant-dernier plan n'excède pas la moitié du dernier plan (cf schéma ci-dessous), la chute du premier plan n'est pas pénalisée.



- Après le coup de cloche du Président du jury, les concurrents disposent de 45 secondes pour franchir la ligne de départ. Le compte à rebours peut être ramené à 30 secondes sur décision du jury **et systématiquement en épreuve de Formation.** Cette modification doit être prévue, annoncée et affichée sur le panneau d'information général avant le début de chaque épreuve. Au bout de 45 secondes, le chronomètre est déclenché même si le concurrent n'a pas franchi la ligne de départ, qu'il s'agisse d'une épreuve à temps imparti ou d'une épreuve dont le classement fait intervenir la vitesse sur le parcours.

4.2 Ordre de passage et gestion du paddock

Dans tous les concours de Saut d'Obstacles organisés par la S.H.F, la règle des « 8 chevaux par quart d'heure » s'appliquera.

L'horaire de début de chaque épreuve et une éventuelle modification du nombre de chevaux par quart d'heure seront indiqués à la rubrique « Horaires et renseignements divers » sur FFE Compet. Les concurrents pourront calculer leur horaire de passage en fonction de leur numéro d'ordre. Ils seront tenus de se présenter au commissaire de paddock pour entrer en piste dans le quart d'heure correspondant à l'horaire ainsi calculé.

Les changements de monte devront impérativement être signalés avant le début de l'épreuve.

Les concurrents qui ne se présenteraient pas dans la tranche horaire impartie seront passibles d'élimination ; si le déroulement des épreuves le permet, le commissaire au paddock pourra attribuer une nouvelle tranche horaire.

A la détente, il est interdit de franchir ou de tenter de franchir un oxer au trot, quelle que soit la hauteur de cet oxer.

A la détente, l'utilisation d'une barre de réglage est interdite.



4.3 Épreuves régionales

4.3.1 Épreuves régionales Cycle Classique

4.3.1.1 Déroulement

Les distances, cotes et construction des obstacles sont précisées au point 6 du règlement.

Les épreuves se déroulent aux barèmes suivants :

		Barème	Vitesse
Cycle Classique 4 ans		Barème A sans chronomètre sans	325 m/mn
Cycle classique 5 ans		barrage	350 m/mn
Cycle Classique 6 ans	Epreuve 1	Barème A sans chronomètre sans	350 m/mn
	Epreuve 2	Barème A au chronomètre sans	
		barrage	

4.3.1.2 Classement et prime

Les montants des primes sont précisés dans la note financière publiée sur le site de la S.H.F. www.shf.eu.

4.3.1 Épreuves régionales de Formation

4.3.1.1 Déroulement

	Formation 90-95 cm	Formation 1	Formation 2	Formation 3	Formation 4
Barème	Temps imparti de 100 à 120 secondes* sur la piste Format Warm-Up – pas de prise en compte de résultats				
Cotes et obstacles	Voir point 6 de ce règlement				

*Le temps imparti est au choix de l'organisateur, en fonction du nombre de partants dans la journée.

4.3.1.2 Classement et prime

Aucun classement n'est effectué à l'issue des épreuves de Formation et aucune prime (ou point) n'est attribuée.

Les engagements et performances des épreuves Formation ne sont pas visibles (sauf pour l'engager) sur FFECOMPET.

4.3.2 Épreuves régionales du Cycle libre

4.3.2.1 Déroulement

Les distances, cotes et construction des obstacles sont précisées au point 6 de ce règlement.

4.3.2.1.1 Épreuves régionales

Les épreuves se déroulent au barème suivant :

	Barème	Vitesse
Cycle Libre 1	Barème A sans chronomètre sans barrage	325 m/mn
Cycle Libre 2		350 m/mn
Cycle Libre 3		

4.3.2.1.2 Finale régionale

		Barème	Vitesse
Cycle Libre 1		Barème A sans chronomètre sans barrage	325 m/mn
Cycle Libre 2			350 m/mn
Cycle Libre 3	Epreuve 1	Barème A sans chronomètre sans barrage	
	Epreuve 2	Barème A au chronomètre sans barrage	

4.3.2.2 Classement et prime

Les montants des primes sont précisés dans la note financière publiée sur le site de la SHF www.shf.eu.



Un seul classement par épreuve et calculé comme suit :

CL1 et CL2 : Cumul des points des 2 épreuves, puis départagé par le classement du Top 100 arrêté la veille des épreuves

CL3 : Cumul des points des 2 épreuves, puis départagé par le chrono de la 2ème épreuve

Les résultats en épreuves Finales régionales génèrent des points de bonification pour le Championnat de la Finale Nationale pour toutes les catégories de cycles libres.

Sur chacune des deux épreuves des Finales régionales, des points de bonification sont obtenus selon le barème suivant :

- parcours sans pénalité : 0,5 point ;
- pénalités $>$ à 0 et \leq à 4 pts : 0,25 point ;



5 FINALES NATIONALES

Pour participer aux Finales Nationales, les jeunes chevaux/poneys devront :

- respecter l'ensemble des critères de qualification,
- avoir été engagés sur FFECOMPET,
- être sélectionnés.

5.1 Cycle Classique 4 ans

5.1.1 Conditions de qualification

5.1.1.1 Points de qualification

5.1.1.1.1 Épreuves qualificatives

Sauf dérogation citées ci-après, seules les épreuves régionales Cycle Classique 4 ans sont qualificatives pour la finale nationale.

5.1.1.1.2 Dérogations

- Statut dérogatoire accordé aux chevaux ayant été primés sur des épreuves Style Hunter pour la Cycle Classique aux Finales de Saut d'Obstacles :

Des gains fictifs qualificatifs pour les Finales de CSO sont attribués comme suit :

- Une 1^{ère} prime obtenu en épreuve style Hunter correspond à un gain fictif d'une prime de CSO Cycle Classique.
- Une seule 1^{ère} prime sera retenue, ceci même si le cheval participe à plusieurs épreuves Style Hunter jeunes chevaux dans l'année.

Exemple :

	Nombre	Qualificatif pour la finale
<i>Participation épreuve CSO Cycle classique classé sans pénalité</i>	4	4
<i>Participation épreuve Style Hunter</i>	<i>1^{ère} prime en épreuve Style Hunter</i>	<i>1 (gain fictif)</i>
	<i>2^{ème} prime en épreuve Style Hunter</i>	0
Total épreuves	8	5

- Statut dérogatoire accordé aux chevaux ayant été primés sur des épreuves régionales d'élevage 3 ans allures et saut montés pour la qualification aux finales de saut d'obstacles Cycle



Classique 4 ans : les 50% premiers poulains de chaque concours régional de 3 ans montés se verront allouer automatiquement 64 points qualificatifs pour la Finale nationale 4 ans.

- Statut dérogatoire accordé aux mâles de 4 ans ayant été approuvés à la monte dans le stud-book Selle Français et ayant obtenu la confirmation de leur approbation à 3 ans dans le stud-book Selle Français :

⇒ Pour être admis à la Finale Nationale le jeune cheval doit, même s'il est classé au-delà du rang TOP100 demandé, à la veille des épreuves avoir participé à au moins **4 parcours sur le circuit régional Cycle Classique + 2 parcours en épreuve de Formation.**

Cette dérogation ne concerne pas les mâles ayant obtenu un nombre de cartes de saillie limité.

- Statut dérogatoire accordé aux mâles de 3 ans du stud-book Selle Français, qualifiés pour le testage mais non approuvés : ils se verront allouer automatiquement 64 points qualificatifs pour la Finale nationale 4 ans (équivalent à un sans-faute).

- Statut dérogatoire accordé aux étalons de 4 ans du stud-book Anglo-Arabe ayant été labellisés à 3 ans :

⇒ Pour être admis à la Finale Nationale le jeune cheval doit, même s'il est classé au-delà du rang TOP100 demandé, à la veille des épreuves avoir participé à au moins **4 parcours sur le circuit régional Cycle Classique + 2 parcours en épreuve de Formation.**

- Statut dérogatoire accordé aux anglo-arabes de 3 ans qualifiés pour la finale d'élevage anglo-arabe et participant à la finale à l'ensemble des tests (dont le saut monté) : Les chevaux se verront allouer automatiquement 64 points qualificatifs pour la Finale nationale 4 ans (équivalent à un sans-faute).

5.1.1.2 Quotas tours avant finale

La qualification à la finale est conditionnée à des quotas minimum et maximum de tours réalisés entre le 1^{er} janvier et la veille de la finale :

	Epreuves de Formation SHF	Epreuves officielles (toutes disciplines, y compris CSO Cycle Libre, FFE et FEI)	Dont épreuves d'élevage CSO Cycle classique
Cycle Classique 4 ans	Min 2*	Max 16 (dont max 2 FFE)	Max 10

***Les épreuves de formation peuvent être courues à n'importe quel moment de la saison de qualification entre le 1er janvier 2026 et 16 août 2026.**

5.1.2 Sélection

Pour être **qualifiables**, les jeunes chevaux de 4 ans doivent être classés parmi les **550 premiers** du Top 100 publié le 4 août 2026.

Pour être **sélectionnés**, les jeunes chevaux de 4 ans doivent remplir les conditions cumulatives suivantes :

- Être **engagés** à la clôture des engagements de la finale sur FFECompét
- Faire partie des **225 chevaux de 4 ans** les mieux classés au Top 100 publié le 4 août 2026
- Avoir **respecté** les quotas de tours maximum autorisés précisés à l'article 5.1.1.2
- Avoir **réalisé** au minimum deux tours de FORMATION entre le 1er janvier 2026 et 16 août 2026

Les chevaux engagés et non sélectionnés seront remboursés de leur engagement.

5.1.3 Déroulement

Les finales Nationales comportent :

5.1.3.1 Épreuves d'aptitude au Saut d'obstacles

Pour tous les chevaux engagés sur la Finale Nationale.

- Une épreuve « **Qualificative** » au Barème A sans chronomètre sans barrage à la vitesse de 325 m/mn ;
- Une épreuve « **Finale** » au Barème A sans chronomètre sans barrage à la vitesse de 325 m/mn.
 - Tous les chevaux sans-pénalité et au minimum les 50% premiers à l'issue de l'épreuve qualificative sont qualifiés à l'épreuve « Finale » ;
 - Les ex-aequo sont départagés selon leur classement TOP 100 sur le site www.shf.eu arrêté au 04 août 2026 ;
 - L'ordre de passage est l'ordre inverse du classement provisoire ;
Le classement provisoire sera obtenu par l'addition des points de pénalités de l'épreuve qualificative ; les ex-aequo seront départagés selon leur classement TOP 100 arrêté au 04 août 2026.

OU

- Une épreuve « **Petite Finale** » au Barème A sans chronomètre sans barrage à la vitesse de 325 m/mn.
 - Les chevaux non qualifiés dans l'épreuve « Finale » seront automatiquement qualifiés dans l'épreuve « Petite Finale ».
 - L'ordre de passage sera l'ordre inverse des numéros de têtère.



5.1.3.2 Épreuve de présentation (jugement de la manière et de l'aptitude à l'obstacle)

L'épreuve de présentation ne concerne que les chevaux courant pour le championnat.

Le 1^{er} temps de l'épreuve de présentation est un jugement du modèle, **effectué lors des finales pour tous les chevaux de 4 ans des races affiliées de la SHF.** **L'examen du modèle se déroulera avant la première épreuve qualificative.**

Le 2^{ème} temps de l'épreuve de présentation est un jugement de la manière et de l'aptitude à l'obstacle, sur les épreuves Qualificatives et sur les épreuves Finales :

- Le jury note sur les deux parcours :
 - La manière, note sur 20 : l'impulsion, la perméabilité et la disponibilité.
 - L'aptitude à l'obstacle, note sur 20 : l'envergure (force, trajectoire, galop), l'intelligence de la barre (énergie, respect, envie de bien-faire) et le style (exécution du mouvement).
- La moyenne sur 20 des notes des deux parcours constitue la note de manière et d'aptitude à l'obstacle ;
- La note d'épreuve de présentation (NEP) est la moyenne sur 20 des deux notes attribuées :
 - Jugement du modèle sur 20 ;
 - Jugement de la manière et d'aptitude à l'obstacle sur 20.

La non-participation à l'épreuve qualificative entraîne une note de manière et d'aptitude à l'obstacle de 0 sur la phase correspondante.

5.1.4 Pénalité et classement

Lors des Finales Nationales, tous les chevaux de 4 ans engagés courent pour les CRITERIUMS des 4 ans. Les chevaux de races affiliées seront distingués en plus dans des classements CHAMPIONNATS des 4 ans, s'ils respectent les conditions suivantes :

- Avoir participé aux critères des 4 ans ;
- Être de race affiliée à la SHF ;
- Avoir participé à l'épreuve de présentation.

5.1.4.1 Classement des Critériums des 4 ans

Pour tous les chevaux partants sur l'épreuve finale, trois classements critérium seront calculés, un pour les chevaux entiers, un second pour les hongres et un troisième pour les juments.



5.1.4.1.1 Calcul des points

Le classement des criteriums est obtenu en faisant le total de toutes les pénalités reçues sur les épreuves qualificatives et finales. Les ex-aequo sont départagés selon leur classement TOP 100 arrêté au 04 août 2026.

5.1.4.1.2 Primes

Le montant des primes du Criterium est précisé dans la note financière publiée sur le site de la SHF www.shf.eu

5.1.4.2 Classement des Championnats des 4 ans

Trois championnats seront calculés, un pour les chevaux entiers, un second pour les hongres et un troisième pour les juments.

5.1.4.2.1 Calcul des points

Les points du Championnat sont obtenus en cumulant :

- (+) les points de pénalité obtenus lors de l'épreuve Qualificative
- (+) les points de pénalité obtenus lors de l'épreuve « Finale »
- (+) le complément à 20 de la note finale de présentation (N.E.P.)

5.1.4.2.2 Résultats des Championnats des 4 ans

Un classement général est établi selon le nombre des points de championnat. Le cheval ayant le moins de points de championnat est déclaré vainqueur.

Les éventuels ex-æquo sont départagés selon le classement TOP 100 arrêté au 04 août 2026 puis sur la note de modèle.

Les championnats des 4 ans donnent lieu à une répartition des jeunes chevaux en 3 catégories : ÉLITE, EXCELLENT, TRÈS BON :

Pour la catégorie Entiers

- ÉLITE : du 1^{er} au 3^{ème} au classement du Championnat ;
- EXCELLENT : du 4^{ème} au 8^{ème} au classement du Championnat ;
- TRÈS BON : du 9^{ème} au 15^{ème} au classement du Championnat.

Pour la catégorie Hongres

- ÉLITE : du 1^{er} au 3^{ème} au classement du Championnat ;
- EXCELLENT : du 4^{ème} au 8^{ème} au classement du Championnat ;
- TRÈS BON : du 9^{ème} au 15^{ème} au classement du Championnat.

Pour la catégorie Jument

- ÉLITE : du 1^{er} au 5^{ème} au classement du Championnat ;

- EXCELLENT : du 6^{ème} au 15^{ème} au classement du Championnat ;
- TRÈS BON : du 16^{ème} au 30^{ème} au classement du Championnat.

5.1.4.3 Primes

Le montant des primes du Championnat est précisé dans la note financière publiée sur le site de la SHF (www.shf.eu).

Chaque épreuve de saut d'obstacle donne lieu à un classement propre à l'épreuve, le montant des primes est précisé dans la note financière publiée sur le site de la SHF www.shf.eu.

5.2 Cycle Classique 5 ans

5.2.1 Conditions de qualification

5.2.1.1 Points de qualification

5.2.1.1.1 Épreuves qualificatives

Sauf dérogation citées ci-après, seules les épreuves régionales Cycle Classique 5 ans sont qualificatives pour la finale nationale.

5.2.1.1.2 Dérogations

- Statut dérogatoire accordé aux chevaux ayant été primés sur des épreuves Style Hunter pour la qualification aux Finales de Saut d'Obstacles :

Des gains fictifs qualificatifs pour les Finales de CSO sont attribués comme suit :

- Une 1^{ère} prime obtenu en épreuve style Hunter correspond à un gain fictif d'une prime de CSO Cycle Classique.
- Une seule 1^{ère} prime sera retenue, ceci même si le cheval participe à plusieurs épreuves Style Hunter jeunes chevaux ou jeunes poneys dans l'année.

Par exemple :

		Nombre	Qualificatif pour la finale
<i>Participation épreuve CSO Cycle classique classé sans pénalité</i>		4	4
<i>Participation épreuve Style Hunter</i>	<i>1^{ère} prime en épreuve Style Hunter</i>	2	1 (gain fictif)
	<i>2^{ème} prime en épreuve Style Hunter</i>	2	0
Total épreuves		8	5



5.2.1.1.3 Restriction

Un cavalier ayant couru la finale de CSO Cycle Libre ne pourra participer à la finale Cycle Classique 5 ans.

5.2.1.1 Points de bonification

Des points de bonification primant la régularité du jeune cheval sont appliquées sur les circuits de Cycle Classique 5 ans. Ils ne concernent que les jeunes chevaux enregistrés au livre généalogique d'une race affilié à la SHF.

Ils sont calculés en prenant en compte le rapport du nombre de parcours sans pénalité réalisés en épreuves Cycle Classique, au nombre total d'épreuves Cycle Classique courues depuis le début de l'année jusqu'à la clôture des engagements pour la Finale nationale et avec un minimum de 10 épreuves Cycle Classique comme dénominateur du ratio.

Pour les jeunes chevaux titulaires de x % de parcours sans pénalité en Cycle Classique, les points de bonification sont les suivants :

- 100 % : 3 points ;
- de 90 à moins de 100 % : 2,5 points ;
- de 80 à moins de 90 % : 2 points ;
- de 70 à moins de 80 % : 1,5 point ;
- de 60 à moins de 70 % : 1 point ;
- de 50 à moins de 60 % : 0,5 point.

Exemple 1 : un cheval de 5 ans qualifié avec 10 parcours sans faute sur 12 en Cycle Classique 5 ans bénéficiera de 2 points de bonification.

Exemple 2 : un cheval de 5 ans qualifié avec 6 parcours sans faute sur 6 Cycle Libre puis 5 parcours sur 8 en Cycle Classique 5 ans bénéficiera seulement d'0.5 point de bonification, le pourcentage étant calculé uniquement sur les parcours de Cycle Classique 5 ans, rapportés au ratio minimum de 10 parcours soit 50 %.

5.2.1.2 Quotas tours avant finale

La qualification à la finale est conditionnée à des quotas minimum et maximum de tours réalisés entre le 1^{er} janvier et la veille de la finale :

	Epreuves de Formation SHF	Epreuves officielles (toutes disciplines, y compris CSO Cycle Libre, FFE et FEI)	Dont épreuves d'élevage CSO Cycle classique. et FEI (voir article 2.1.2.2)
Cycle Classique 5 ans	Min 4*	Max 20	Max 12

**Les épreuves de formation peuvent être courues à n'importe quel moment de la saison de qualification*

5.2.2 Sélection

Pour être **qualifiables**, les jeunes chevaux de 5 ans doivent être classés parmi les **700 premiers** du Top 100 publié le 4 août 2026.

Pour être **sélectionnés**, les jeunes chevaux de 5 ans doivent remplir les conditions cumulatives suivantes :

- Être **engagés** à la clôture des engagements de la finale sur FFECompét
- Faire partie des **350 chevaux de 5 ans** les mieux classés au Top 100 publié le 4 août 2026
- Avoir **respecté** les quotas de tours maximum autorisés précisés à l'article 5.2.1.2
- Avoir **réalisé** au minimum quatre tours de FORMATION entre le 1er janvier 2026 et 16 août 2026

Les chevaux engagés et non sélectionnés seront remboursés de leur engagement.

5.2.3 Déroulement

Les finales Nationales comportent :

5.2.3.1 Épreuves d'aptitude au Saut d'obstacles

Les finales Nationales comportent pour tous les chevaux engagés sur la Finale Nationale :

- Deux épreuves qualificatives
- Une épreuve finale ou une petite finale

5.2.3.1.1 Épreuves qualificatives

Deux épreuves Qualificatives sont jugées au Barème A sans chronomètre sans barrage à la vitesse de 350 m/mn ;

L'ordre de passage de la première épreuve qualificative est l'ordre des dossards. L'ordre de passage de la seconde épreuve qualificative est l'ordre inverse des dossards.

5.2.3.1.2 Épreuves Finales

A l'issue des deux épreuves qualificatives, un classement provisoire détermine les chevaux qualifiés pour l'épreuve finale et les chevaux qualifiés pour la petite finale.

Le classement provisoire est obtenu par :

- L'addition des points de pénalités des 2 épreuves qualificatives ;
- La déduction des points de bonification primant la régularité sur l'année

Les ex-aequo seront départagés selon leur classement TOP 100 arrêté au 04 août 2026.

5.2.3.1.2.1 Finale

Sont qualifiés à l'épreuve « finale » les 80 premiers chevaux du classement provisoire, à l'issue des deux épreuves Qualificatives.

L'ordre de passage est le suivant : chevaux courant uniquement pour le criterium (ordre inverse du classement provisoire) puis chevaux pour le championnat (ordre inverse du classement provisoire).

La répartition par sexe des 80 chevaux qualifiés est définie en fonction du pourcentage de chevaux ayant participé à la première épreuve qualificative pour chaque catégorie (entiers/hongres/juments).

Les chevaux sans pénalité à l'issue des deux épreuves qualificatives qui ne seraient pas classés dans les 80 premiers au classement provisoire sont qualifiés à la « Finale ».

En cas de désistement d'un des 80 premiers qualifiés, le cheval suivant au classement dans sa catégorie, jument / entiers / hongres, sera qualifié. Le cheval ainsi qualifié, devra être déclaré partant sur l'épreuve « finale » au plus tard avant le début de l'épreuve « petite finale ».

L'épreuve « Finale » est jugée au Barème A sans chronomètre sans barrage à la vitesse de 350 m/mn.

5.2.3.1.2.2 Petite finale

Les 125 chevaux suivants au classement (non qualifiés pour la finale) repartiront sur une épreuve « Petite finale ». L'ordre de passage est l'ordre des numéros de tête.

L'épreuve « Petite Finale » est jugée au Barème A sans chronomètre sans barrage à la vitesse de 350 m/mn.

5.2.3.2 Epreuve de présentation

L'épreuve de présentation ne concerne que les chevaux courant pour le championnat.

Le 1^{er} temps de l'épreuve de présentation est un jugement du modèle, **effectué lors de la finale.**

Les chevaux des races affiliées à la SHF qualifiés à la 1^{ère} manche de l'épreuve « Finale » et les 5 chevaux de races affiliées suivants au classement provisoire, participent à ce premier temps de l'épreuve de présentation en main pour jugement du modèle, de la présentation, de la distinction et de la conservation.

Le 2^{ème} temps de l'épreuve de présentation est un jugement de la manière et de l'aptitude à l'obstacle, sur les 2 épreuves Qualificatives :

Le jury note sur les deux parcours :

- La manière, note sur 20 : l'impulsion, la perméabilité et la disponibilité.
- L'aptitude à l'obstacle, note sur 20 : l'envergure (force, trajectoire, galop), l'intelligence de la barre (énergie, respect, envie de bien-faire) et le style (exécution du mouvement).

La moyenne sur 20 des notes des deux parcours constitue la note de manière et d'aptitude à l'obstacle ;



La note d'épreuve de présentation (NEP) est la moyenne sur 20 des deux notes attribuées :

- jugement du modèle sur 20 ;
- jugement de la manière et d'aptitude à l'obstacle sur 20.

La non-participation à une ou aux épreuves qualificatives entraîne une note de manière et d'aptitude à l'obstacle de 0 sur la phase correspondante.

5.2.4 Pénalité et classement

Lors des Finales Nationales, tous les chevaux de 5 ans engagés courent pour les CRITERIUMS des 5 ans. Les chevaux de races affiliées seront distingués en plus dans des classements CHAMPIONNATS des 5 ans, s'ils respectent les conditions suivantes :

- Avoir participé aux critères des 5 ans ;
- Être de race affiliée à la SHF ;
- Avoir participé à l'épreuve de présentation.

5.2.4.1 Classement et primes de la petite finale

Le classement s'effectue selon le résultat sur l'épreuve petite finale.

Les ex-aequo seront départagés selon leur classement TOP 100 arrêté au 04 août 2026.

Le montant des primes de la petite finale est précisé dans la note financière publiée sur le site de la SHF www.shf.eu.

5.2.4.2 Classement des Critériums des 5 ans

Pour tous les chevaux partants sur l'épreuve finale, trois classements critérium seront calculés, un pour les chevaux entiers, un second pour les hongres et un troisième pour les juments.

5.2.4.2.1 Calcul des points

Le calcul des points des critères est le suivant :

- L'addition des points de pénalités des 2 épreuves qualificatives ;
- L'addition des points de pénalités de l'épreuve finale ;
- La déduction des points de bonification primant la régularité sur l'année

Les ex-aequo seront départagés selon leur classement TOP 100 arrêté au 04 août 2026.

5.2.4.2.2 Primes

Le montant des primes des Critériums est précisé dans la note financière publiée sur le site de la SHF www.shf.eu.

5.2.4.3 Classement des Championnats des 5 ans

Réservés aux chevaux des races affiliées, trois championnats seront calculés, un pour les chevaux entiers, un second pour les hongres et un troisième pour les juments.

5.2.4.3.1 Calcul des points

Les points du Championnat sont obtenus en cumulant :

- L'addition des points de pénalités des 2 épreuves qualificatives ;
- L'addition des points de pénalités de l'épreuve finale ;
- L'addition du complément à 20 de la Note de l'épreuve de Présentation (NEP)
- La déduction des points de bonification primant la régularité sur l'année

Les ex-aequo seront départagés selon leur classement TOP 100 arrêté au 04 août 2026.

5.2.4.3.2 Résultats du Championnat

Un classement général est établi selon le nombre des points de championnat. Le cheval ayant le moins de points de championnat est déclaré vainqueur.

Les championnats des 5 ans donnent lieu à une répartition des jeunes chevaux en 3 catégories : ÉLITE, EXCELLENT, TRÈS BON :

Pour la catégorie Entiers

- ÉLITE : du 1er au 3ème au classement du Championnat ;
- EXCELLENT : du 4ème au 6ème au classement du Championnat ;
- TRÈS BON : du 7ème au 10ème au classement du Championnat.

Pour la catégorie Hongres

- ÉLITE : du 1er au 3ème au classement du Championnat ;
- EXCELLENT : du 4ème au 10ème au classement du Championnat ;
- TRÈS BON : du 11ème au 20ème au classement du Championnat.

Pour la catégorie Jument

- ÉLITE : du 1er au 5ème au classement du Championnat ;
- EXCELLENT : du 6ème au 15ème au classement du Championnat ;
- TRÈS BON : du 16ème au 30ème au classement du Championnat.

5.2.4.3.3 Primes

Le montant des primes du Championnat des races affiliées est précisé dans la note financière publiée sur le site de la S.H.F. www.shf.eu.



Chaque épreuve de saut d'obstacle donne lieu à un classement propre à l'épreuve, le montant des primes est précisé dans la note financière publiée sur le site de la SHF www.shf.eu.

5.3 Cycle Classique 6 ans

5.3.1 Conditions de qualification

5.3.1.1 Points de qualification

5.3.1.1.1 Épreuves qualificatives

En sus des épreuves régionales Cycle Classique 6 ans, certaines épreuves de CSI sont qualificatives pour la finale nationale.

- ⇒ Lors des CSI en France seules les épreuves de type Grand Prix avec barrage, uniquement la phase 1 avant barrage, sont qualificatives pour la finale nationale – ces épreuves sont comptabilisées dans les quotas maximums d'épreuves Cycle Classique Qualification.

La participation à ces épreuves est limitée à **6 épreuves sur les 14 épreuves qualificatives avant la finale**. Les 8 autres épreuves qualificatives devront être courues sur le circuit qualificatif de la SHF. Des points fictifs seront attribués à cette phase 1 selon les modalités définies dans la note financière publiée sur le site www.shf.eu.

Seules les performances obtenues avant le **26 juillet 2026** inclus lors CSI jeunes chevaux en France seront retenues et qualificatives.

5.3.1.1.2 Dérogations

- Statut dérogatoire accordé aux chevaux ayant été primés sur des épreuves Style Hunter pour la qualification aux Finales de Saut d'Obstacles :

Des gains fictifs qualificatifs pour les Finales de CSO sont attribués comme suit :

- Une 1ère prime obtenu en épreuve style Hunter correspond à un gain fictif d'une prime de CSO Cycle Classique.
- Une seule 1ère prime sera retenue, ceci même le cheval participe à plusieurs épreuves Style Hunter jeunes chevaux ou jeunes poneys dans l'année.



Par exemple :

	Nb	Qualificatif finale nationale
Participation épreuve CSO Cycle classique classé sans pénalité	4	4
Participation épreuve Style Hunter	4 dont	
1 ^{ère} prime en épreuve Style Hunter	2	1 - (gains fictifs)
2 ^{ème} prime en épreuve Style Hunter	2	0
Total	8	5

5.3.1.1.1 Restriction

Un cavalier ayant couru la finale de CSO Cycle Libre ne pourra participer à la finale Cycle Classique 6 ans.

5.3.1.2 Points de bonification

Des points de bonification primant la régularité du jeune cheval sont appliqués sur les circuits de Cycle Classique 6 ans. Ils ne concernent que les jeunes chevaux enregistrés au livre généalogique d'une race affiliée à la SHF.

Ils sont calculés en prenant en compte le rapport du nombre de parcours sans pénalité réalisés en épreuves Cycle Classique, au nombre total d'épreuves Cycle Classique courues depuis le début de l'année jusqu'à la clôture des engagements pour la Finale nationale et avec un minimum de 10 épreuves Cycle Classique comme dénominateur du ratio.

Pour les jeunes chevaux titulaires de x % de parcours sans pénalité en Cycle Classique, les points de bonification sont les suivants :

- 100 % : 3 points ;
- de 90 à moins de 100 % : 2,5 points ;
- de 80 à moins de 90 % : 2 points ;
- de 70 à moins de 80 % : 1,5 point ;
- de 60 à moins de 70 % : 1 point ;
- de 50 à moins de 60 % : 0,5 point.

Exemple 1 : un cheval de 6 ans qualifié avec 10 parcours sans faute sur 12 en Cycle Classique 6 ans bénéficiera de 2 points de bonification.

Exemple 2 : un cheval de 6 ans qualifié avec 6 parcours sans faute sur 6 en Formation puis 6 parcours sur 8 en Cycle Classique 6 ans bénéficiera seulement d'1 point de bonification, le pourcentage étant



calculé uniquement sur les parcours de Cycle Classique 6 ans, rapportés au ratio minimum de 10 parcours soit 60 %.

5.3.1.3 Quotas tours avant finale

La qualification à la finale est conditionnée à des quotas minimum et maximum de tours réalisés entre le 1^{er} janvier et la veille des épreuves de la finale :

	Epreuves de Formation SHF	Epreuves officielles (toutes disciplines, y compris CSO Cycle Libre, FFE et FEI)	Dont épreuves d'élevage CSO Cycle classique et FEI (voir article 2.1.2.2)
Cycle Classique 6 ans	Min 4*	Max 24	Max 14 (dont maximum 6 épreuves CSI de type Grand Prix)

*Les épreuves de formation peuvent être courues à n'importe quel moment de la saison de qualification

5.3.2 Sélection

Pour être **qualifiables**, les jeunes chevaux de 6 ans doivent être classés parmi les **550 premiers** du Top 100 publié le 4 août 2026.

Pour être **sélectionnés**, les jeunes chevaux de 6 ans doivent remplir les conditions cumulatives suivantes :

- Être **engagés** à la clôture des engagements de la finale sur FFECompét
- Faire partie des **300 chevaux de 6 ans** les mieux classés au Top 100 publié le 4 août 2026
- Avoir **respecté** les quotas de tours maximum autorisés précisés à l'article 5.3.1.3
- Avoir **réalisé** au minimum quatre tours de FORMATION entre le 1er janvier 2026 et 16 août 2026

Les chevaux engagés et non sélectionnés seront remboursés de leur engagement.

5.3.3 Déroulement

5.3.3.1 Épreuves d'aptitude au Saut d'obstacles

Les finales Nationales comportent pour tous les chevaux engagés sur la Finale Nationale :

- Deux épreuves qualificatives
- Une épreuve Finale ou une Petite Finale

5.3.3.1.1 Épreuves qualificatives

Deux épreuves « Qualificatives » sont jugées au Barème A à la vitesse de 350 m/mn ; la 1ère épreuve sans chronomètre sans barrage, la 2ème avec chronomètre et sans barrage.

L'ordre de passage de la première épreuve qualificative est l'ordre des dossards. L'ordre de passage de la seconde épreuve qualificative est l'ordre inverse des dossards.

5.3.3.1.2 Épreuves Finales

A l'issue des deux épreuves qualificatives, un classement provisoire détermine les chevaux qualifiés pour l'épreuve finale et les chevaux qualifiés pour la petite finale.

Le classement provisoire est obtenu par :

- L'addition des points de pénalités des 2 épreuves qualificatives
- La déduction des points de bonification primant la régularité sur l'année

Les ex-aequo seront départagés selon leur classement TOP 100 arrêté au 04 août 2026.

5.3.3.1.2.1 Finale

Sont qualifiés à l'épreuve « finale » les 60 premiers chevaux du classement provisoire, à l'issue des deux épreuves qualificatives.

L'ordre de passage est l'ordre inverse du classement provisoire ;

La répartition par sexe des 60 chevaux qualifiés est définie en fonction du pourcentage de chevaux ayant participé à la première épreuve qualificative pour chaque catégorie (entiers/hongres/juments).

Les gagnants de la 2ème épreuve qualificative de chaque catégorie (juments / entiers / hongres) qui ne seraient pas classés dans les 60 premiers du classement provisoire sont qualifiés pour l'épreuve « Finale » et l'épreuve de présentation.

Les chevaux sans pénalité à l'issue des deux épreuves qualificatives qui ne seraient pas classés dans les 60 premiers du classement provisoire sont qualifiés pour l'épreuve « Finale » et l'épreuve de présentation pour les chevaux de races affiliées.

En cas de désistement d'un des 60 premiers qualifiés, le cheval suivant au classement dans sa catégorie, jument / entiers / hongres, sera qualifié. Le cheval ainsi qualifié, devra être déclaré partant sur l'épreuve « finale » au plus tard avant le début de l'épreuve « petite finale ».

L'épreuve « Finale » est jugée au **Barème A sans chronomètre avec barrage** à la vitesse de 350 m/mn.

- 1ère manche au Barème A **sans chronomètre** à la vitesse de 350 m/mn.
L'ordre de passage est l'inverse du classement provisoire avant la première manche.
- **Barrage à la vitesse de 350 m/mn. Seuls les chevaux sans fautes sur la première manche repartent sur le barrage.**
L'ordre de passage est celui de la 1^{ère} manche.

5.3.3.1.2.2 Petite finale

Les 125 chevaux suivants au classement (non qualifiés pour la finale) repartiront sur une épreuve « Petite finale ». L'ordre de passage est l'ordre des têtes.

L'épreuve « Petite Finale » est jugée au Barème A au chronomètre sans barrage à la vitesse de 350 m/mn.

5.3.3.2 Epreuve de présentation – jugement du modèle

Les chevaux des races affiliées à la SHF qualifiés à la 1ère manche de l'épreuve « Finale » et les 5 chevaux de races affiliées suivants au classement provisoire, participent à l'épreuve de présentation en main pour jugement du modèle, de la présentation, de la distinction et de la conservation.

Une note de présentation (NEP) est attribuée sur 20. Le complément à 20 et affecté d'un coefficient 0,5 est intégrée dans le calcul du Championnat.

La non-participation à l'épreuve de présentation entraîne une note 0 sur cette phase.

5.3.4 Pénalité et classement

Lors des Finales Nationales tous les chevaux de 6 ans engagés courent pour les CRITERIUMS des 6 ans. Les chevaux de races affiliées seront distingués en plus dans des classements CHAMPIONNAT des 6 ans s'ils respectent les conditions suivantes :

- Avoir participé aux critères des 6 ans ;
- Être de race affiliée à la SHF ;
- Avoir participé à l'épreuve de présentation.

5.3.4.1 Classement et primes de la petite finale

Le classement s'effectue selon le résultat sur l'épreuve petite finale.

Les ex-aequo seront départagés selon leur classement TOP 100 arrêté au 04 août 2026.

Le montant des primes de la petite finale est précisé dans la note financière publiée sur le site de la SHF www.shf.eu.

5.3.4.2 Classement des Critériums des 6 ans

Pour tous les chevaux partants sur l'épreuve finale, un seul classement sera calculé comprenant les chevaux entiers, les hongres et les juments.

5.3.4.2.1 Calcul des points

Tous les chevaux participant à la finale partent avec un score à 0. Seuls les sans-faute de la première repartent au barrage.

Le classement du critérium est le résultat du barrage de l'épreuve finale tous sexes confondus.

5.3.4.2.2 Primes

Le montant des primes du Criterium est précisé dans la note financière publiée sur le site de la SHF www.shf.eu.

5.3.4.3 Classement des Championnats des 6 ans

Trois championnats seront calculés, un pour les chevaux entiers, un second pour les hongres et un troisième pour les juments.

5.3.4.3.1 Calcul des points

Les points du Championnat sont obtenus en cumulant :

- L'addition des points de pénalités des 2 épreuves qualificatives ;
- L'addition des points de pénalités de l'épreuve finale **avant barrage** ;
- L'addition du complément à 20 de la Note de l'Épreuve de Présentation (NEP) ;
- La déduction des points de bonification primant la régularité sur l'année.

Les ex-aequo seront départagés selon leur classement TOP 100 arrêté au 04 août 2026.

5.3.4.3.2 Résultats du Championnat

Un classement général est établi selon le nombre des points de championnat. Le cheval ayant le moins de points de championnat est déclaré vainqueur.

Les championnats des 6 ans donnent lieu à une répartition des jeunes chevaux en 3 catégories : ÉLITE, EXCELLENT, TRÈS BON :

Pour la catégorie Entiers

- ÉLITE : du 1er au 3ème au classement du Championnat ;
- EXCELLENT : du 4ème au 6ème au classement du Championnat ;
- TRÈS BON : du 7ème au 10ème au classement du Championnat.

Pour la catégorie Hongres

- ÉLITE : du 1er au 3ème au classement du Championnat ;
- EXCELLENT : du 4ème au 10ème au classement du Championnat ;
- TRÈS BON : du 11ème au 20ème au classement du Championnat.

Pour la catégorie Jument

- ÉLITE : du 1er au 5ème au classement du Championnat ;
- EXCELLENT : du 6ème au 15ème au classement du Championnat ;
- TRÈS BON : du 16ème au 30ème au classement du Championnat.

5.3.4.3.3 Primes

Le montant des primes du Championnat des races affiliées est précisé dans la note financière publiée sur le site de la S.H.F. www.shf.eu.

Chaque épreuve de saut d'obstacle donne lieu à un classement propre à l'épreuve, le montant des primes est précisé dans la note financière publiée sur le site de la S.H.F. www.shf.eu.

5.4 Cycle libre 1^{ère} année

5.4.1 Conditions de qualification

5.4.1.1 Points de qualification

Pour être admis à la Finale nationale le jeune cheval doit :

- Être classé dans les **170 premiers** du classement TOP 100 Cycle Libre 1 - 4 ans publié sur le site de la S.H.F. www.shf.eu. Les listes des chevaux qualifiés seront publiées au plus tard le 11 août 2026 sur le site de la SHF.
- Être classé dans les **160 premiers** du classement TOP 100 Cycle Libre 1 - 5 ans publié sur le site de la S.H.F. www.shf.eu. Les listes des chevaux qualifiés seront publiées au plus tard le 11 août 2026 sur le site de la SHF.

Le cavalier devra avoir participé à moins de 100 épreuves de CSO (toutes épreuves confondues SHF, FFE, FEI) entre le 1er janvier et jusqu'à la date de clôture des engagements de la finale. **Il ne devra pas avoir couru la finale de CSO Cycle Classique 5 ans ou 6 ans la même saison.**

Pour établir le TOP 100, les points seront attribués comme suit :

⇒ 1 sans faute en Cycle Libre 1 – 0,95m rapporte 20 points

La SHF se réserve le droit d'augmenter le nombre de chevaux qualifiés pour les Finales Nationales de CSO Cycle Libre en fonction du nombre de chevaux engagés, et ce jusqu'à la date de clôture de rattrapage.



5.4.1.2 Points de bonification

Les résultats en épreuves Finales régionales génèrent des points de bonification pour le Championnat de la Finale Nationale pour toutes les catégories de cycles libres.

Sur chacune des deux épreuves des Finales régionales, des points de bonification sont obtenus selon le barème suivant :

- parcours sans pénalité : 0,5 point ;
- pénalités > à 0 et ≤ à 4 pts : 0,25 point ;

5.4.1.3 Quotas tours avant finale

Pour pouvoir participer à la finale, le jeune cheval ne doit avoir participé pendant la saison qu'à un maximum de :

- Pour les chevaux de 4 ans, 18 épreuves officielles (S.H.F., F.F.E.) toutes disciplines
- Pour les chevaux de 5 ans, 24 épreuves officielles (S.H.F., F.F.E., FEI) toutes disciplines.

5.4.2 Déroutement

La Finale Nationale s'organise par catégorie d'année de participation et d'âge :

- Cycle Libre 1 - 4 ans pour chevaux de 4 ans participant pour la 1ère année à des épreuves officielles
- Cycle Libre 1 - 5 ans pour chevaux de 5 ans participant pour la 1ère année à des épreuves officielles

La Finale Cycle Libre 1 n'est pas ouverte aux chevaux de 6 ans.

Les finales Nationales comportent pour tous les chevaux engagés sur la Finale Nationale :

- Une épreuve qualificative
- Une épreuve finale

5.4.2.1 Epreuve qualificative

Elle se déroule au Barème A sans chronomètre et sans barrage à la vitesse de 300 m/mn. Lors de cette épreuve, une note de manière (impulsion, perméabilité, disponibilité) et d'aptitude à l'obstacle (envergure : force, trajectoire, galop ; intelligence de la barre : énergie, respect, envie de bien-faire ; style : exécution du mouvement), sur 20, sera attribuée à chaque cheval

5.4.2.2 Épreuve « Finale »

A l'issue de l'épreuve qualificative, un classement provisoire est déterminé par le cumul suivant :

- (+) points de pénalités encourus sur l'épreuve Qualificative ;



- (+) complément à 20 de la note de présentation ;
- (-) points de bonification obtenus lors d'une Finale régionale (art. 8.1.3 du règlement des épreuves régionales de CSO).

Les éventuels ex-aequo sont départagés selon le classement TOP 100 arrêté au 11 août 2026.

5.4.2.2.1 Epreuve finale

Les chevaux classés dans le 1^{er} tiers à l'issue du classement provisoire sont qualifiés pour l'épreuve finale. Cette dernière se déroule au barème A sans chronomètre et sans barrage à la vitesse de 325 m/mn.

5.4.2.2.2 Épreuve « Petite Finale »

Les chevaux suivants, non qualifiés pour l'épreuve « Finale » courent sur une épreuve « Petite Finale » au barème A sans chronomètre à la vitesse de 325 m/mn.

5.4.3 Pénalité et classement

Le championnat du Cycle Libre 1 donne lieu à un classement séparé pour les 4 ans et 5 ans.

5.4.3.1 Calcul des points et classements

Le calcul final des points de chaque Championnat se cumule comme suit :

- (+) points de pénalités encourus sur l'épreuve Qualificative ;
- (+) points de pénalités encourus sur l'épreuve « Finale » ;
- (+) complément à 20 de la note de présentation ;
- (-) points de bonification obtenus lors d'une Finale Régionale.

Les éventuels ex-aequo sont départagés selon le classement TOP 100 arrêté au 11 août 2026.

Exemple :

- *Epreuve qualificative : 0*
- *Epreuve finale : +4*
- *Epreuve de présentation : 17/20*
- *Points épreuve de présentation : +3 (20 – 17 = 3)*
- *Points de bonification Finales interrégionales : -0,75*
- *4 pts de pénalité sur le 1er parcours (- 0,25) et sans faute sur le 2ème (- 0,5)*
- *Total Championnat : + 6,25*

5.4.3.2 Primes

Chaque épreuve d'aptitude au saut d'obstacles donne lieu à un classement séparé. Le montant des primes est précisé dans la note financière publiée sur le site de la SHF www.shf.eu



5.5 Cycle libre 2^{ème} année

5.5.1 Conditions de qualification

5.5.1.1 Points de qualification

Pour être admis à la Finale nationale le jeune cheval doit :

- Être classé dans les **170 premiers** du classement TOP 100 Cycle Libre 2 - 5 ans. Les listes des chevaux qualifiés seront publiées au plus tard le 11 août 2026 sur le site de la SHF.
- Être classé dans les **160 premiers** du classement TOP 100 Cycle Libre 2 - 6 ans. Les listes des chevaux qualifiés seront publiées au plus tard le 11 août 2026 sur le site de la SHF.

Le cavalier devra avoir participé à moins de 100 épreuves de CSO (toutes épreuves confondues SHF, FFE, FEI) entre le 1er janvier et jusqu'à la date de clôture des engagements de la finale. **Il ne devra pas avoir couru la finale de CSO Cycle Classique 5 ans ou 6 ans la même saison.**

Pour établir le TOP 100, les points seront attribués comme suit :

⇒ 1 sans faute en Cycle Libre 2 – 1,05m rapporte 20 points

Un cheval de 5 ans en 1^{ère} année de compétition peut se qualifier pour la Finale 2^{ème} année 5 ans avec des gains obtenus en Cycle Libre 2 – 1,05m.

La SHF se réserve le droit d'augmenter le nombre de chevaux qualifiés pour les Finales Nationales de CSO Cycle Libre en fonction du nombre de chevaux engagés, et ce jusqu'à la date de clôture de rattrapage.

5.5.1.2 Points de bonification

Les résultats en épreuves Finales régionales génèrent des points de bonification pour le Championnat de la Finale Nationale pour toutes les catégories de cycles libres.

Sur chacune des deux épreuves des Finales régionales, des points de bonification sont obtenus selon le barème suivant :

- parcours sans pénalité : 0,5 point ;
- pénalités > à 0 et ≤ à 4 pts : 0,25 point ;

5.5.1.3 Quotas tours avant finale

Pour pouvoir participer à la finale, le jeune cheval ne doit avoir participé pendant la saison qu'à un maximum de :

- Pour les chevaux de 5 ans, 24 épreuves officielles (S.H.F., F.F.E., F.E.I.) toutes disciplines ;
- Pour les chevaux de 6 ans, 28 épreuves officielles (S.H.F., F.F.E., F.E.I.) en toutes disciplines.



5.5.2 Déroulement

La Finale Nationale s'organise par catégorie d'année de participation et d'âge :

- Cycle Libre 2 - 5 ans pour chevaux de 5 ans participant pour la 1ère ou 2ème année à des épreuves officielles ;
- Cycle Libre 2 - 6 ans pour chevaux de 6 ans participant pour la 1ère ou 2ème année à des épreuves officielles.

Les Finales Nationales comportent pour tous les chevaux engagés sur la Finale Nationale :

- Deux épreuves qualificatives
- Une épreuve finale

5.5.2.1 Epreuves qualificatives

- Une première épreuve qualificative, jugée au Barème A sans chronomètre et sans barrage à la vitesse de 350 m/mn.
Lors de cette épreuve, une note de manière (impulsion, perméabilité, disponibilité) et d'aptitude à l'obstacle (envergure : force, trajectoire, galop ; intelligence de la barre : énergie, respect, envie de bien-faire ; style : exécution du mouvement), sur 20, sera attribuée à chaque cheval
- Une deuxième épreuve qualificative, au Barème A sans chronomètre sans barrage à la vitesse de 350 m/mn

5.5.2.2 Épreuve « Finale »

A l'issue des deux épreuves qualificatives, un classement provisoire est déterminé par le cumul suivant :

- (+) points de pénalités encourus sur la 1ère épreuve qualificative ;
- (+) points de pénalités encourus sur la 2ème épreuve qualificative ;
- (+) complément à 20 de la note de présentation ;
- (-) points de bonification obtenus lors d'une Finale Régionale

Les éventuels ex-aequo sont départagés selon le classement TOP 100 arrêté au 11 août 2026.

5.5.2.2.1 Epreuve finale

Les chevaux classés dans le 1^{er} tiers à l'issue du classement provisoire sont qualifiés pour l'épreuve finale. Cette dernière se déroule au barème A sans chronomètre et sans barrage à la vitesse de 350 m/mn.



5.5.2.2.2 Épreuve « Petite Finale »

Les chevaux suivants, non qualifiés pour l'épreuve « Finale » courent sur une épreuve « Petite Finale » au barème A sans chronomètre à la vitesse de 325 m/mn.

Le classement de l'épreuve sera établi sur le modèle du championnat CL2

5.5.3 Pénalité et classement

Le championnat de Cycle libre 2 donne lieu à un classement séparé pour les 5 et 6 ans.

5.5.3.1 Calcul des points et classements

Le calcul final des points du Championnat se cumule comme suit :

- (+) points de pénalités encourus sur les 2 épreuves qualificatives ;
- (+) points de pénalités encourus sur l'épreuve « Finale » ;
- (+) complément à 20 de la note de présentation ;
- (-) points de bonification obtenus lors d'une Finale Régionale.

En cas d'égalité de points, les ex-aequo sont départagés par leur classement TOP 100 arrêté au 11 août 2026.

5.5.3.2 Primes

Chaque épreuve d'aptitude au saut d'obstacle donne lieu à un classement séparé. Le montant des primes est précisé dans la note financière publiée sur le site de la SHF www.shf.eu.

5.6 Cycle libre 3^{ème} année

5.6.1 Conditions de qualification

5.6.1.1 Points de qualification

La Finale Cycle Libre 3 est ouverte aux chevaux de 6 ans participant pour la 1^{ère}, 2^{ème} ou 3^{ème} année à des épreuves officielles de saut d'obstacles.

Pour être admis à la Finale nationale le jeune cheval doit :

- Être classé dans les 170 premiers du classement TOP 100 Cycle Libre 3 - 6 ans. Les listes des chevaux qualifiés seront publiées au plus tard le 11 août 2026 sur le site de la SHF.

Le cavalier devra avoir participé à moins de 100 épreuves de CSO (toutes épreuves confondues SHF, FFE, FEI) entre le 1er janvier et jusqu'à la date de clôture des engagements de la finale. **Il ne devra pas avoir couru la finale de CSO Classique 5 ans ou 6 ans la même saison.**

Pour établir le TOP 100, les points seront attribués comme suit :

⇒ 1 sans faute en Cycle Libre 3 – 1,15m rapporte 20 points

Un cheval de 6 ans en 1ère ou 2ème année de compétition peut se qualifier pour la Finale 3ème année 6 ans avec des gains obtenus en Cycle Libre 3 – 1,15m.

La SHF se réserve le droit d'augmenter le nombre de chevaux qualifiés pour les Finales Nationales de CSO Cycle Libre en fonction du nombre de chevaux engagés, et ce jusqu'à la date de clôture de rattrapage.

5.6.1.2 Points de bonification

Les résultats en épreuves Finales régionales génèrent des points de bonification pour le Championnat de la Finale Nationale pour toutes les catégories de cycles libres.

Sur chacune des deux épreuves des Finales régionales, des points de bonification sont obtenus selon le barème suivant :

- parcours sans pénalité : 0,5 point ;
- pénalités > à 0 et ≤ à 4 pts : 0,25 point ;

5.6.1.3 Quotas tours avant finale

Pour pouvoir participer à la finale, le jeune cheval ne doit avoir participé pendant la saison qu'à un maximum de :

- 28 épreuves officielles (S.H.F., F.F.E., F.E.I.) toutes disciplines confondues avant la Finale nationale.

5.6.2 Déroutement

Les Finales Nationales comportent pour tous les chevaux engagés sur la Finale Nationale :

- Deux épreuves qualificatives ;
- Une épreuve finale.

5.6.2.1 Epreuves qualificatives

- Une première épreuve qualificative, jugée au Barème A sans chronomètre et sans barrage à la vitesse de 350 m/mn.
- Une deuxième épreuve qualificative, au Barème A au chronomètre sans barrage à la vitesse de 350 m/mn.

52



5.6.2.2 Épreuve « Finale »

A l'issue des deux épreuves qualificatives, un classement provisoire est déterminé par le cumul suivant :

- (+) points de pénalités encourus sur la 1ère épreuve qualificative ;
- (+) points de pénalités encourus sur la 2ème épreuve qualificative ;
- (-) points de bonification obtenus lors d'une Finale Régionale.

En cas d'égalité de points, les ex-aequo sont départagés selon leur temps sur la 2ème épreuve qualificative puis par leur classement TOP 100 arrêté au 11 août 2026.

5.6.2.2.1 Epreuve finale

Les chevaux classés dans le 1^{er} tiers à l'issue du classement provisoire sont qualifiés pour l'épreuve finale. Cette dernière se déroule au barème A sans chronomètre et sans barrage à la vitesse de 350 m/mn.

5.6.2.2.2 Épreuve « Petite Finale »

Les chevaux suivants, non qualifiés pour l'épreuve « Finale » courent sur une épreuve « Petite Finale » au barème A sans chronomètre à la vitesse de 325 m/mn.

Le classement de l'épreuve sera établi sur le modèle du championnat CL3

5.6.3 Pénalité et classement

5.6.3.1 Calcul des points et classements

Le calcul final des points du Championnat se cumule comme suit :

- (+) points de pénalités encourus sur les 2 épreuves qualificatives ;
- (+) points de pénalités encourus sur l'épreuve « Finale » ;
- (-) points de bonification obtenus lors d'une Finale Régionale.

En cas d'égalité de points, les ex-aequo sont départagés selon leur temps sur la 2ème épreuve qualificative puis par leur classement TOP 100 arrêté au 11 août 2026.

5.6.3.2 Primes

Chaque épreuve d'aptitude au saut d'obstacle donne lieu à un classement séparé. Le montant des primes est précisé dans la note financière publiée sur le site de la S.H.F. www.shf.eu.



6 NORMES TECHNIQUES

6.1 Parcours

6.1.1 Cotes

6.1.1.1 Epreuves de Formation et Cycle Classique de Saut d'Obstacles.

Dans un souci de formation, les chefs de piste doivent s'attacher à la progressivité des parcours au cours de la saison. Ces cotes pourront être baissées de moins 5 cm en fonction des conditions techniques du terrain et du matériel disponible.

6.1.1.1.1 Epreuve régionales

Epreuves de Formation

1ere partie de saison : Jusqu'au 17 mai inclus (en cm)						
	Formation 90-95cm	Formation 1	Formation 2	Formation 3	Formation 4	
Droit	90	100	110	120	130	
Oxer	Hauteur	85	95	105	115	125
	Largeur	85-95	95-105	105-115	115-125	125-135

2ème partie de saison : A partir du 18 mai (en cm)						
	Formation 90-95cm	Formation 1	Formation 2	Formation 3	Formation 4	
Droit	95	105	115	125	135	
Oxer	Hauteur	90	100	110	120	130
	Largeur	90-100	100-110	110-120	120-130	130-140

Epreuves du Cycle Classique

1ere partie de saison : Jusqu'au 17 mai inclus (en cm)				
		Cycle Classique 4 ans	Cycle Classique 5 ans	Cycle Classique 6 ans
Droit		110	120	130
Oxer	Hauteur	105	115	125
	Largeur	105-115	115-125	125-135

2ème partie de saison : A partir du 18 mai (en cm)				
		Cycle Classique 4 ans	Cycle Classique 5 ans	Cycle Classique 6 ans
Droit		115	125	135
Oxer	Hauteur	110	120	130
	Largeur	110-120	120-130	130-140

Finale Nationale

Sur la Finale Nationale, certains obstacles pourront être augmentés de 5 cm.

Finale Nationale (en cm)				
		Cycle Classique 4 ans	Cycle Classique 5 ans	Cycle Classique 6 ans
Droit		115	125	135
Oxer	Hauteur	110	115-120	125-130
	Largeur	115-125	125-135	135-150

6.1.1.2 Epreuves de Cycle Libre de Saut d'Obstacles

Dans un souci de formation, les chefs de piste doivent s'attacher à la progressivité des parcours au cours de la saison. Ces cotes pourront être baissées de moins 5 cm en fonction des conditions techniques du terrain et du matériel disponible.



6.1.1.2.1 Epreuve régionales

Les cotes de 2^{ème} partie de saison seront appliquées sur l'ensemble des épreuves des Finales régionales (certains obstacles pouvant être augmentés de 5 cm).

1ere partie de saison : Jusqu'au 17 mai inclus (en cm)				
		CL1	CL2	CL3
Droit		90	100	110
Oxer	Hauteur	85-90	95-100	105 - 110
	Largeur	95 - 100	105 - 110	115 - 120

2ème partie de saison : A partir du 18 mai (en cm)				
		CL1	CL2	CL3
Droit		95	105	115
Oxer	Hauteur	90-95	100-105	110 - 115
	Largeur	105 - 110	110 - 115	120 - 125

6.1.1.2.2 Finale Nationale

Sur la Finale Nationale, certains obstacles pourront être augmentés de 5 cm.

2ème partie de saison : A partir du 18 mai (en cm)						
		CL1 – 1 ^{ère} année 4 ans	CL1 – 1 ^{ère} année 5 ans	CL2 – 2 ^{ème} année 5 ans	CL2 – 2 ^{ème} année 6 ans	CL3 – 3 ^{ème} année 6 ans
Droit		95	100	105	110	115
Oxer	Hauteur	90	95	100	105	105-110
	Largeur	100-110	105-115	110-120	115-125	120-130

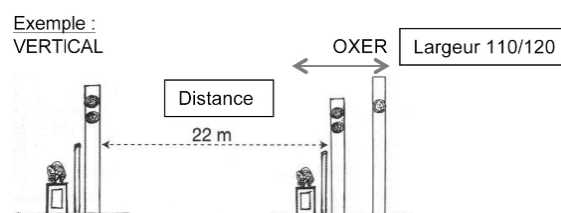
6.1.2 Partage de la saison de concours

La saison de concours est partagée en deux périodes. La première période qui court du 1^{er} janvier de l'année au 17 mai inclus. La seconde période débute le 18 mai jusqu'au 31 décembre de l'année de l'année.

6.1.3 Tracé – Foulées

Le tracé comporte de larges changements de main, dans la mesure du possible autant à gauche qu'à droite. Les distances entre les obstacles doivent être justes. Elles doivent correspondre obligatoirement à :

- 4 foulées 17,50 à 19 m ;
- 5 foulées 22,5 m à 23,50 m ;
- 6 foulées 25 m à 26,50 m ;
- 7 foulées 28,5 m à 30 m ;
- 8 foulées 31,5 m à 33 m ;
- 9 foulées 33 m à 34,50 m (distance maximum).



6.2 Matériel

Les obstacles pour jeunes chevaux doivent inciter au respect.

Il est recommandé d'éviter le matériel trop « léger ». Les barres doivent avoir un front de 3,5 m et un diamètre de 9 cm minimum. Il est toléré l'utilisation de barres de 3 m pour 3 ou 4 obstacles du parcours.

Des barres de SPA doivent être proposées pour les chevaux de 5 et 6 ans sur les épreuves du Cycle Classique.

Des palanques d'une largeur minimum de 15 cm devront être disposées sur un obstacle du parcours pour les chevaux de 5 ans en 2^{ème} partie de saison et pour les 6 ans toute l'année.

2 obstacles (fixes ou mobiles) sur eau sont obligatoires : rivière et bidet

Pour les épreuves de Cycle classique Formation 1 et 4 ans Cycle Classique à l'exception des Finales nationales, des fiches creuses de 3 cm à 3,5 cm de profondeur sont utilisées sur le plan supérieur de l'obstacle.

Des fiches de sécurité sont obligatoires y compris à 4 ans sur le 2^{ème} plan des oxers (paddock et parcours), les 2 plans postérieurs des barres de Spa et des oxers à 3 plans et sur la barre barrant une rivière.

Une double chicane est autorisée pour l'ouverture/fermeture de piste.

6.3 Conditions et recommandations techniques

Pour connaître les recommandations techniques par type d'épreuve Cycle Classique ou Cycle Libre, il convient de prendre connaissance de l'aide-mémoire à l'attention des chefs de piste publié sur notre site internet www.shf.eu. Rubrique CICRUIT 4/6 ANS puis CSO Chevaux puis Règlements.

